



*Le président*

Bordeaux, le 14 mars 2019

Dossier suivi par : *Martine Basseville*  
Greffière adjointe  
T. 05 56 56 47 00  
Ml. : [nouvelleaquitaine@crtc.ccomptes.fr](mailto:nouvelleaquitaine@crtc.ccomptes.fr)

Contrôle n° 2018-0179  
Objet : notification du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Monbazillac

P.J. : 1 rapport

Lettre recommandée avec accusé réception

à

Monsieur le maire de la commune de Monbazillac  
Hôtel de ville  
Le Bourg  
24240 MONBAZILLAC

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport comportant les observations définitives de la chambre sur le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Monbazillac concernant les exercices 2012 jusqu'à la période la plus récente pour lequel, à l'expiration du délai d'un mois prévu par l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, la chambre n'a reçu aucune réponse écrite destinée à y être jointe.

Je vous rappelle que ce document revêt un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger jusqu'à sa communication à votre assemblée délibérante. Il conviendra de l'inscrire à l'ordre du jour de sa plus proche réunion, au cours de laquelle il donnera lieu à débat. Dans cette perspective, le rapport et la réponse seront joints à la convocation adressée à chacun de ses membres.

Dès la tenue de cette réunion, ce document pourra être publié et communiqué aux tiers en faisant la demande, dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration.

En application de l'article R. 243-14 du code des juridictions financières, je vous demande d'informer le greffe de la date de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante et de lui communiquer en temps utile copie de son ordre du jour.

Conformément à l'article L. 243-8 du code précité, le présent rapport d'observations définitives sera transmis par la chambre, dès sa présentation à votre assemblée délibérante, aux maires des communes membres, qui inscriront son examen à l'ordre du jour du plus proche conseil municipal.

Par ailleurs, je vous précise qu'en application des dispositions de l'article R. 243-17 du code précité, le rapport d'observations et la réponse jointe sont transmis au préfet ainsi qu'à la directrice départementale ou, le cas échéant, régionale des finances publiques.

Enfin, j'appelle votre attention sur le fait que l'article L. 243-9 du code des juridictions financières dispose que « *dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes* ».

Il retient ensuite que « *ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9* ».

Dans ce cadre, vous voudrez bien notamment préciser les suites que vous aurez pu donner aux recommandations qui sont formulées dans le rapport d'observations, en les assortissant des justifications qu'il vous paraîtra utile de joindre, afin de permettre à la chambre d'en mesurer le degré de mise en œuvre.

Jean-François Monteils



# RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Commune de Monbazillac  
(Département de la Dordogne)

Exercices 2012 et suivants

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,  
a été délibéré par la chambre le 24 janvier 2019.

## TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE .....	2
INTRODUCTION.....	3
<b>1 LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE COMMUNAL .....</b>	<b>4</b>
1.1 Une géographie sous le sceau du vignoble .....	4
1.2 Une démographie contrainte .....	5
1.3 Une économie très soutenue par la viticulture .....	7
1.4 Une activité viticole économiquement porteuse .....	11
1.5 Un patrimoine privé nettement influencé par son environnement économique .....	12
<b>2 L'INSERTION FINANCIERE DE LA COMMUNE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE .....</b>	<b>15</b>
2.1 L'achèvement de l'aménagement du centre-bourg.....	15
2.2 L'emprunt représente un élément caractéristique fort du compte principal arrêté au 31 décembre 2017 .....	17
2.3 L'information relative aux emprunts n'est toutefois pas complète dans le compte administratif de l'exercice 2017.....	17
2.4 Le remboursement des emprunts risque de compromettre la constitution d'une épargne de gestion courante.....	18
2.5 Le remboursement des emprunts risque également de ponctionner de manière très significative le fonds de roulement .....	20
2.6 Des simulations qui encouragent au renforcement de l'épargne de gestion courante.....	23
2.7 D'apparentes marges en recettes de fonctionnement pour renforcer l'épargne.....	23
2.8 Les économies potentielles de gestion courante se révèlent de leur côté plutôt étroites.....	31
ANNEXE .....	35

## SYNTHÈSE

La commune de Monbazillac se situe à proximité de Bergerac, siège d'une coopération intercommunale réunissant trente-huit communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La situation démographique a faiblement évolué au cours d'une période longue (1968 / 2014) mais la commune a perdu des habitants entre 2009 et 2014 et n'a pas franchi le seuil des 900 habitants. Mondialement connu et protégé de longue date par une appellation d'origine contrôlée, le vignoble occupe une place privilégiée sur le territoire communal. Le coût de l'immobilier a favorisé l'arrivée d'une population plus âgée disposant de revenus substantiels. Pourvoyeuse de l'essentiel des emplois offerts par le territoire communal, l'activité viticole se révèle porteuse sur le plan économique ainsi qu'en atteste, en particulier, le produit de la commercialisation dans les grandes surfaces comme dans l'hyper-distribution. Le caractère saisonnier des emplois viticoles explique toutefois qu'une proportion significative d'actifs occupe un emploi à l'extérieur du territoire communal. Le taux de chômage s'est, en tout état de cause, moins dégradé qu'en moyenne à l'issue d'une période 2008-2014 marquée par la crise économique et financière d'envergure internationale. Au terme de ces années, le revenu moyen de la population communale s'est, de son côté, révélé supérieur au revenu observé dans le département. Dans ce contexte, la proportion de foyers communaux non assujettis à l'impôt sur le revenu s'est, en 2017, située très en deçà du ratio calculé à l'échelon départemental.

C'est en 2017 également que la commune a achevé l'aménagement du centre-bourg. L'encours d'emprunts représente alors plus de deux fois le montant des recettes non exceptionnelles de fonctionnement. Les annuités de remboursement devraient donc impacter les comptes de manière sensible, notamment en 2019 et 2020 après remboursement de deux prêts à court terme. Les fortes contraintes exercées par ces échéances sur la formation d'une épargne de gestion courante et, en l'absence éventuelle de refinancements, sur la constitution d'un fonds de roulement, pourraient être sensiblement atténuées par l'amortissement sur vingt ans des équipements réalisés entre 2015 et 2017. Sans désamorcer entièrement les tensions, cette dotation aux amortissements destinée à anticiper le renouvellement de ce patrimoine représenterait toutefois une charge très significative pour la section de fonctionnement du budget principal. Tout désigne ainsi la restauration de l'épargne de gestion courante comme un objectif de premier ordre. La commune dispose à cette fin de marges fiscales mais elle a haussé ses taux d'imposition en 2018. Des économies de gestion courante ont déjà été réalisées entre 2015 et 2017 mais quelques postes de dépenses supérieurs à l'achat moyen de l'exercice 2017 restent à surveiller. Il s'avère, par ailleurs, possible de rechercher des solutions de mutualisation avec l'organisme de coopération intercommunale, ce à quoi pourrait aider la proximité géographique du siège de l'établissement.

En l'absence de marges décisives de gestion courante, la pause des investissements envisagée par la commune après l'aménagement du centre-bourg paraît de bon aloi.

## INTRODUCTION

Le présent contrôle a été effectué dans le cadre du programme 2018 de la chambre. Il concerne l'examen de la gestion de la commune de Monbazillac de l'exercice 2012 à la période la plus récente.

Conformément à l'article R. 243-1 du code des juridictions financières, l'ouverture du contrôle a été notifiée à Monsieur Jean-Pierre PEYREBRUNE, maire, par lettre du président de la chambre datée du 22 juin 2018.

L'entretien de début de contrôle a été conduit le 26 juin 2018 avec le maire.

L'entretien préalable à la formulation d'observations provisoires par la chambre, prévu par l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, s'est déroulé le 1<sup>er</sup> août 2018 avec l'ordonnateur.

Le rapport d'observations provisoires a été adressé le 16 octobre 2018 à l'ordonnateur qui n'y a pas répondu.

Les investigations se sont fixé pour principal objectif de rechercher les caractéristiques socio-économiques du territoire communal et d'appréhender l'insertion financière de la commune dans cet environnement.

# 1 LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE COMMUNAL

## 1.1 Une géographie sous le sceau du vignoble

Monbazillac occupe une partie des coteaux surplombant la vallée de la Dordogne. Avec quatre autres communes, elle compose un territoire de 3 600 hectares que réunit une appellation d'origine contrôlée (AOC) dédiée à un vin liquoreux mondialement connu. Monbazillac se situe à 5 kilomètres de Bergerac où siège la communauté d'agglomération Bergeracoise. C'est le 1<sup>er</sup> janvier 2013 que Monbazillac a rejoint cet organisme de coopération intercommunale dont le périmètre a été élargi le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour regrouper, en définitive, 38 communes. La commune a notamment transféré à la communauté d'agglomération sa compétence de voirie ainsi que le traitement des dossiers d'urbanisme. Elle a bénéficié de l'assistance de l'établissement pour l'aménagement des abords de la nouvelle halle.

**Carte n° 1 : Le périmètre géographique de la communauté d'agglomération bergeracoise**

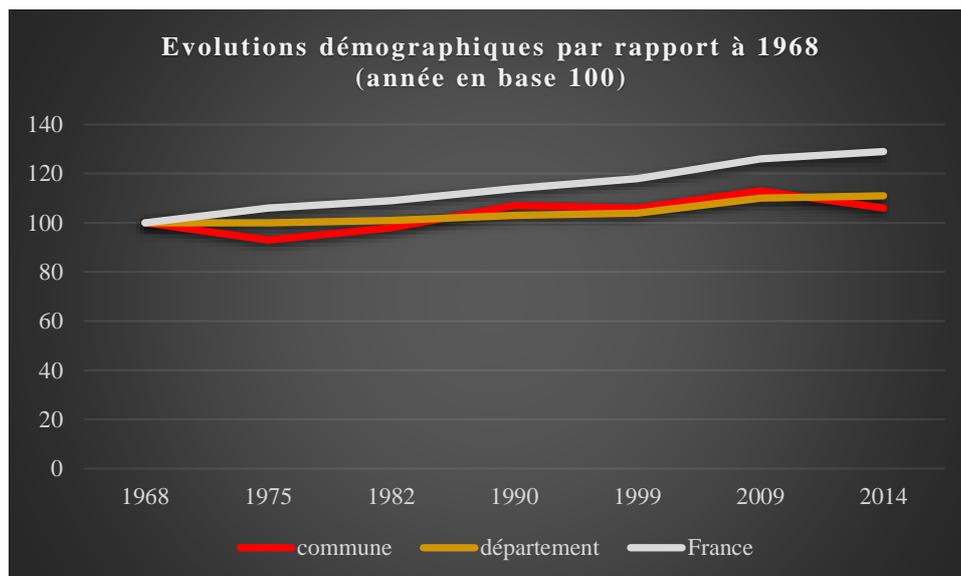


(Source : communauté d'agglomération bergeracoise)

## 1.2 Une démographie contrainte

En 2014, la population communale n'avait progressé que de 6 % par rapport à la situation observée en 1968. Or, la population s'est accrue de 11 % au cours de cette période dans le département et de 29 % en France métropolitaine.

**Graphique n° 1 : Evolutions démographiques sur une période longue**

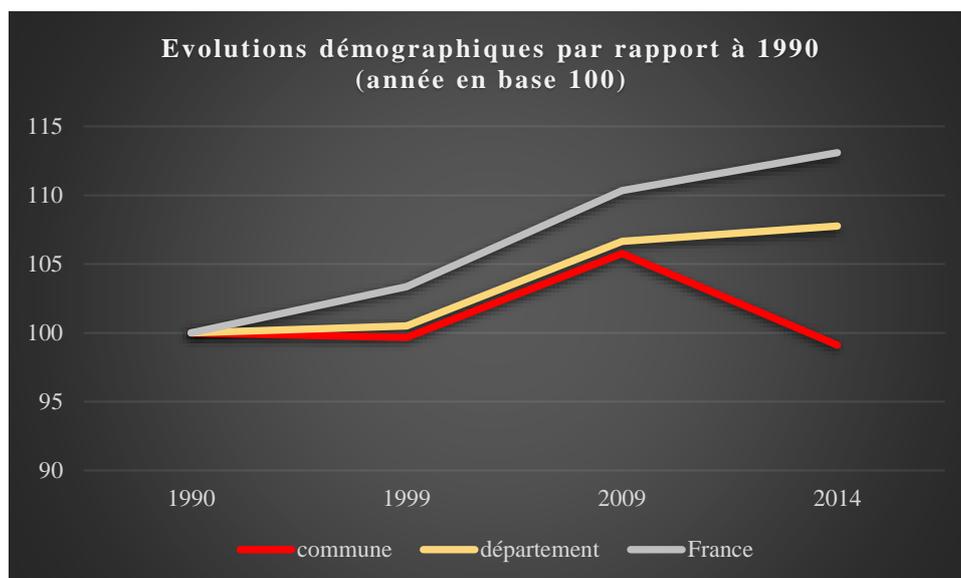


(Source : Insee)

L'évolution démographique n'est guère porteuse sur une période plus récente dès lors que la population communale s'est réduite de 1% en 2014 par rapport à 1990. Monbazillac comptait moins de 900 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Source : Insee, population dite municipale ne retenant pas, en tant que telle, les élèves et étudiants de moins de 25 ans, majeurs ou non, ayant leur résidence familiale dans la commune mais résidant dans une autre ou, encore, les personnes rattachées administrativement à la commune mais non recensées dans cette dernière (détenus, sans-abri ou personnes résidant habituellement dans des habitations mobiles).

**Graphique n° 2 : Evolutions démographiques sur une période courte**

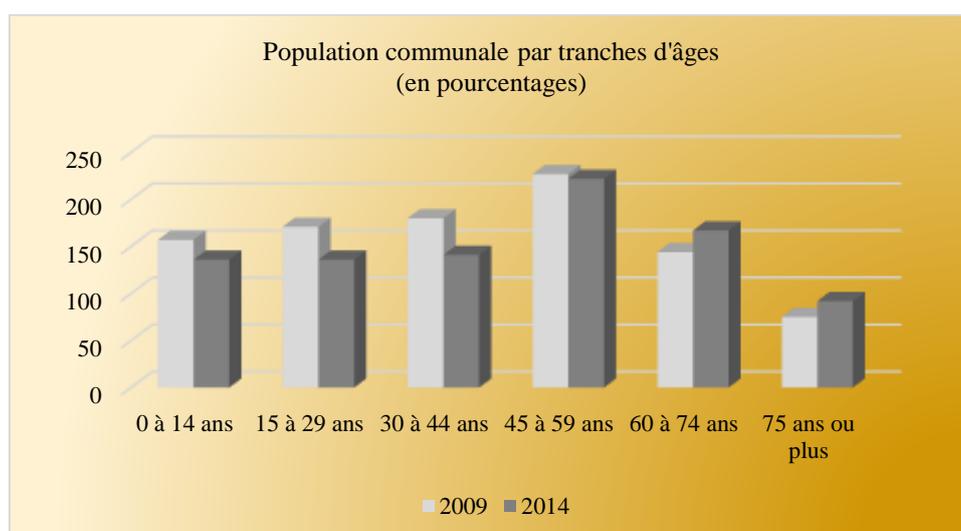


(Source : Insee)

La commune indique que des contraintes spécifiques pèsent sur sa démographie dans la mesure où peu de surfaces sont disponibles à la vente sur un territoire dédié de manière privilégiée au vignoble. Elle n'a par ailleurs que récemment pris en compte les enjeux associés à l'espace bâti.

Cette démographie contrainte s'est accompagnée d'un vieillissement de la population ainsi qu'en atteste entre 2009 et 2014 la proportion croissante d'habitants âgés de plus de 60 ans. Au terme de cette période, les personnes âgées de plus de 45 ans représentent, quant à elles, près de 54 % de la population.

**Graphique n° 3 : Composition de la population communale**

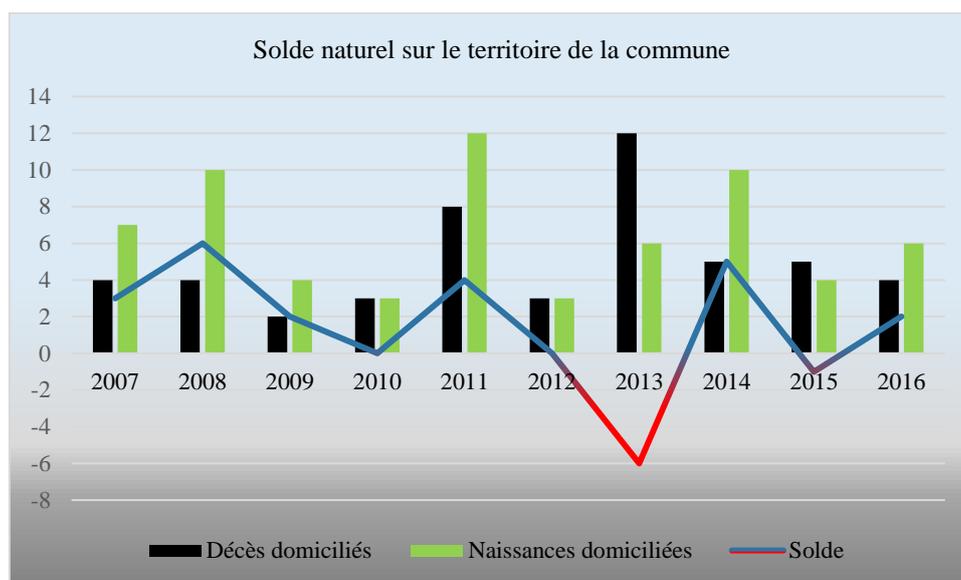


(Source : Insee)

La commune observe que le coût de l'immobilier est plus accessible à une population aisée et, par conséquent, plus âgée sachant que la proximité de l'aéroport de Bergerac a, de son côté, favorisé l'installation de personnes de nationalité européenne séduites par la notoriété de ce territoire.

Ces spécificités démographiques n'ont pas empêché la commune de bénéficier d'un solde naturel le plus souvent positif au cours de la période 2007-2016 même si, au long de ces années, on ne peut fixer qu'à 15 l'excédent des naissances sur les décès.

**Graphique n° 4 : Solde démographique naturel**



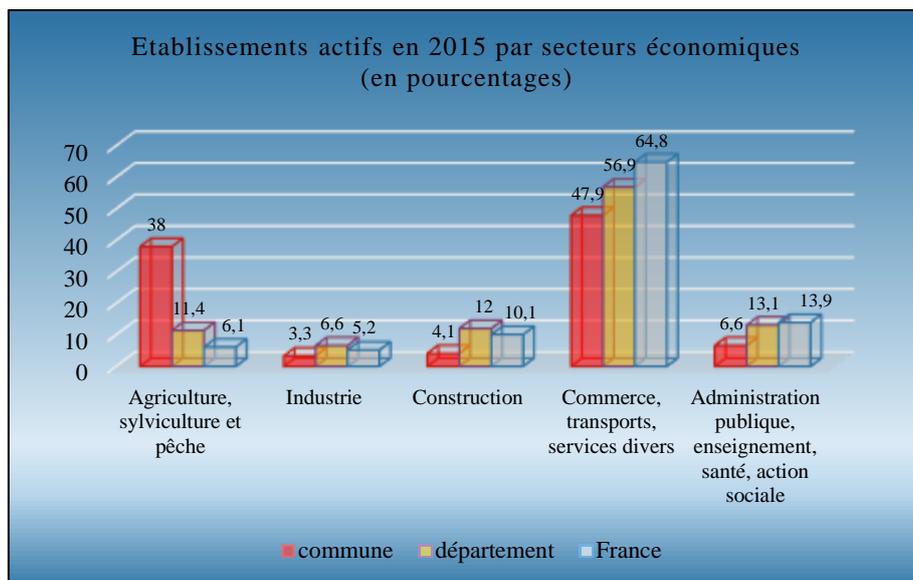
La commune entend donc aujourd'hui créer des conditions propices à l'arrivée de nouveaux habitants en densifiant le bourg dans le cadre du plan local d'urbanisme, en le revitalisant avec le concours de l'établissement public foncier d'Aquitaine, en renforçant le groupe scolaire et en développant l'offre de services, notamment dans le domaine médical.

### 1.3 Une économie très soutenue par la viticulture

Si, en 2015, près de 48 % des établissements<sup>2</sup> actifs sur le territoire communal se sont consacrés à des activités de commerce, le secteur agricole de l'économie locale en a mobilisé 38 %, très au-delà des ratios de 11 et de 6 % respectivement observés en Dordogne et en France métropolitaine.

<sup>2</sup> L'établissement est une unité de production de biens ou de services (source : Insee).

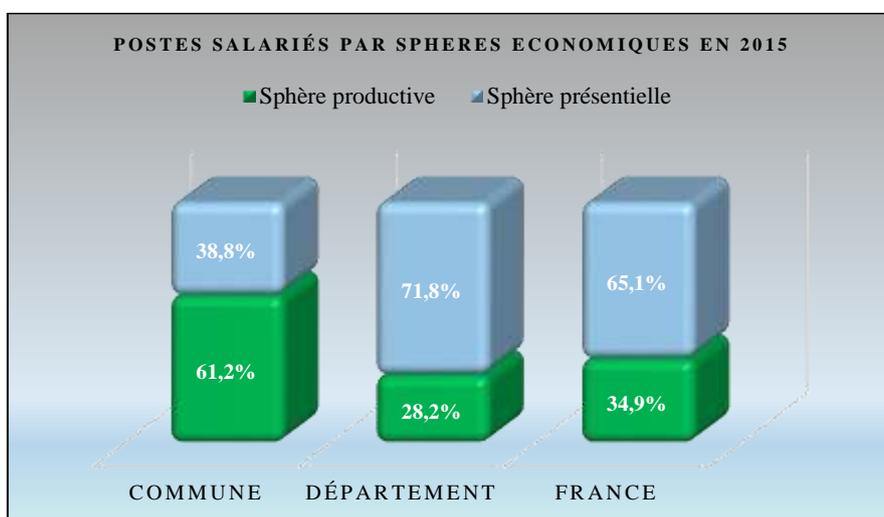
**Graphique n° 5 : Les acteurs de l'économie locale**



(Source : Insee)

Dans ce contexte, plus de 61 % des emplois salariés ont, à cette période, été offerts par la sphère productive de l'économie<sup>3</sup> contre 28 % dans le département et 35 % en France métropolitaine.

**Graphique n° 6 : Les emplois salariés dans les sphères économiques**

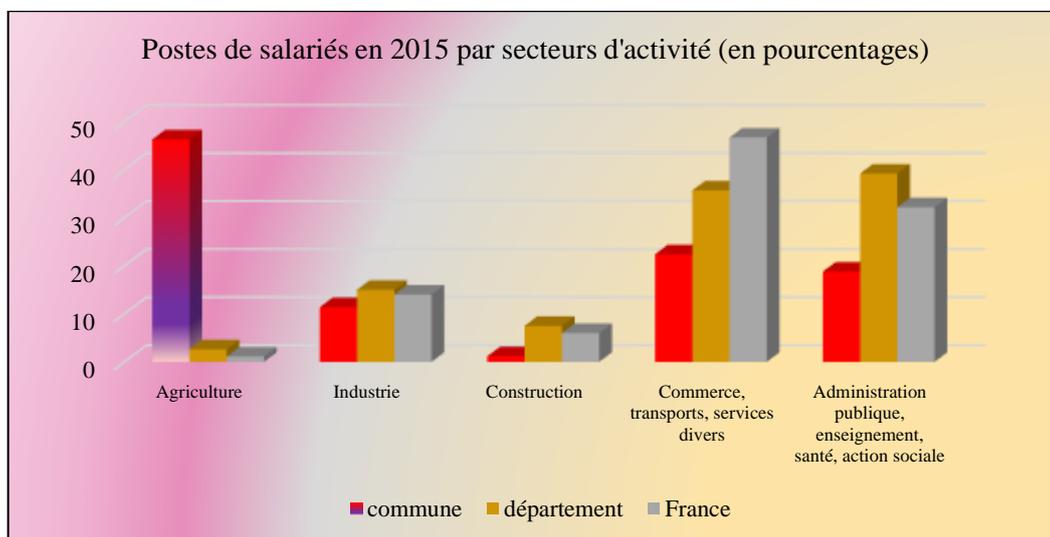


(Source : Insee)

<sup>3</sup> Les activités productives fournissent des biens majoritairement consommés hors de leur zone d'élaboration alors que les activités présentesielles sont mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans cette zone, qu'elles soient résidentes ou de passage (source : Insee, sphère présenteielle et sphère productive, juin 2015).

Il apparaît dans le détail que le secteur agricole offre à lui seul plus de 46 % des emplois salariés quand le ratio est de moins de 3 % dans le département et se limite à 1,1% en France métropolitaine.

**Graphique n° 7 : Les emplois salariés dans les secteurs d'activité**



(Source : Insee)

La commune confirme que la filière viticole crée la majorité des emplois par l'entremise d'une quarantaine d'exploitations même si des investissements privés laissent espérer une diversification de l'économie locale grâce à la promotion d'activités touristiques<sup>4</sup>.

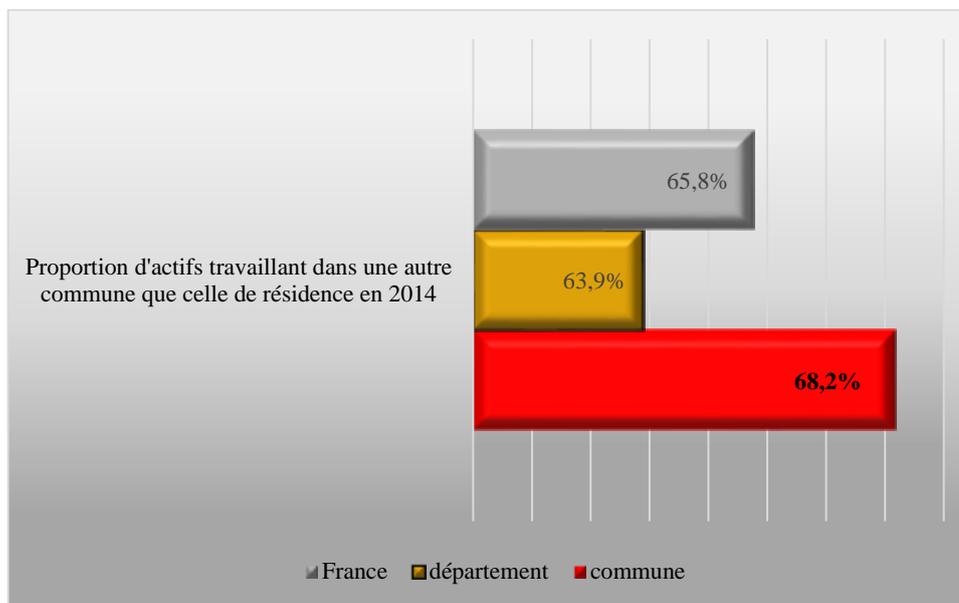
Tous secteurs économiques confondus, le territoire communal offrait en 2014 près de 104 emplois pour 100 actifs contre une moyenne de 96,7 emplois pour 100 actifs à l'échelon départemental<sup>5</sup>. Beaucoup d'emplois correspondent cependant à des activités saisonnières sachant, notamment, que le décret du 2 octobre 1992 relatif à l'AOC Monbazillac requiert des vendanges par triées manuelles successives<sup>6</sup>. Aussi pouvait-il être observé en 2014 que plus de 68 % des actifs de la commune exerçaient leurs fonctions à l'extérieur du territoire de leur résidence contre 64 % en moyenne à l'échelon départemental et près de 66 % en France métropolitaine.

<sup>4</sup> Grâce à des projets d'hôtel et de camping.

<sup>5</sup> Source : Insee.

<sup>6</sup> Article 8 du décret.

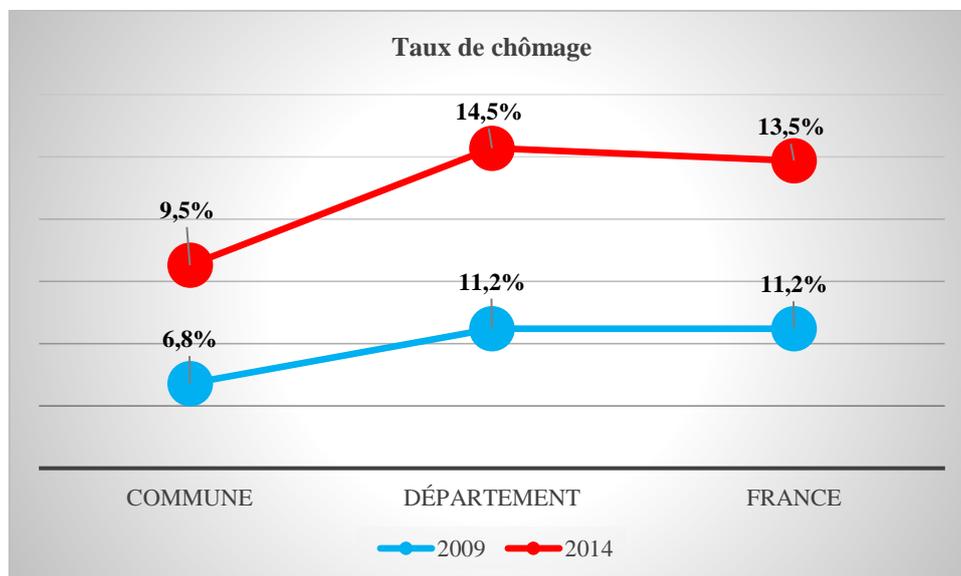
**Graphique n° 8 : Emplois à l'extérieur de la commune de résidence**



(Source : Insee)

Au sortir de la période 2009-2014 marquée par une crise économique et financière, le taux de chômage est passé localement de 6,8 à 9,5 % en résistant ainsi mieux que le taux calculé à l'échelon du département qui atteignait alors 14,5 %.

**Graphique n° 9 : Taux de chômage sous l'impact de la crise économique**

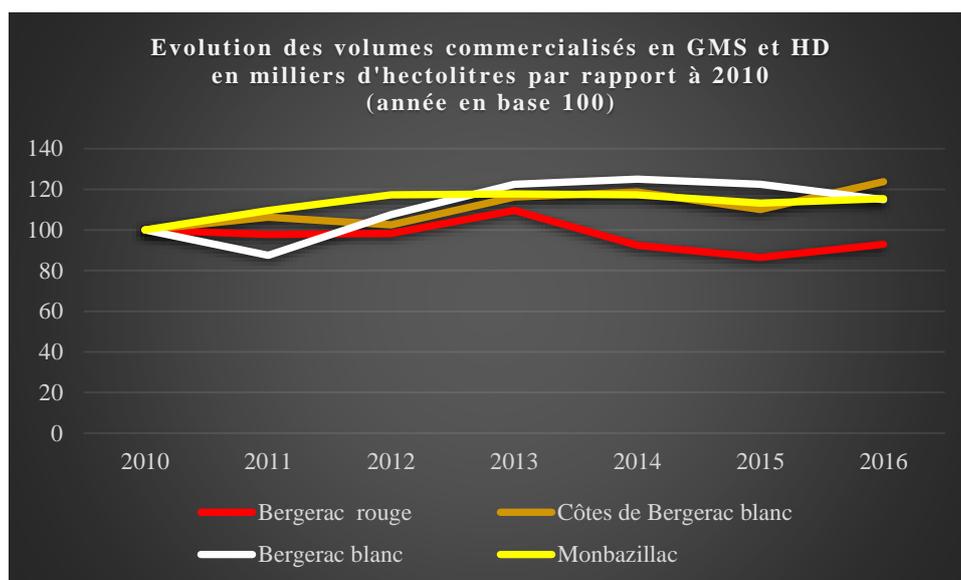


(Source : Insee)

## 1.4 Une activité viticole économiquement porteuse

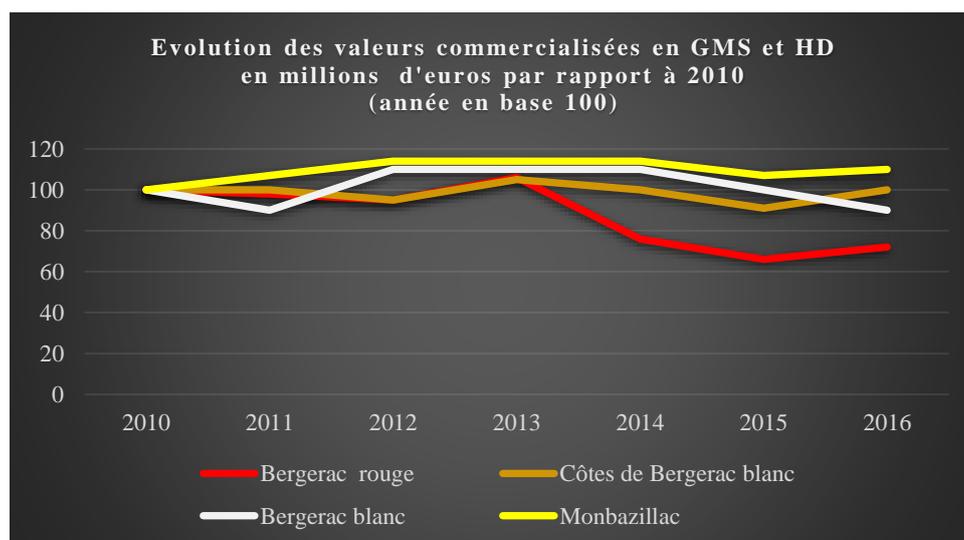
Les données statistiques révèlent au cours de la période 2010-2016 que le volume de vin commercialisé s'est stabilisé depuis 2012 dans les grandes et moyennes surfaces de distribution ainsi que dans l'hyper-distribution. Or, en valeur, la progression de la commercialisation a, de façon parallèle, été supérieure à celle qu'affichaient les Bergerac rouge et blanc ainsi que les Côtes de Bergerac blanc.

**Graphique n° 10 : Volumes de Monbazillac commercialisés en GMS et HD**



Source : FranceAgriMer cité par Agreste Nouvelle-Aquitaine, *La filière viticulture de Dordogne*, septembre 2017

**Graphique n° 11 : Valeurs commercialisées pour le Monbazillac en GMS et HD**



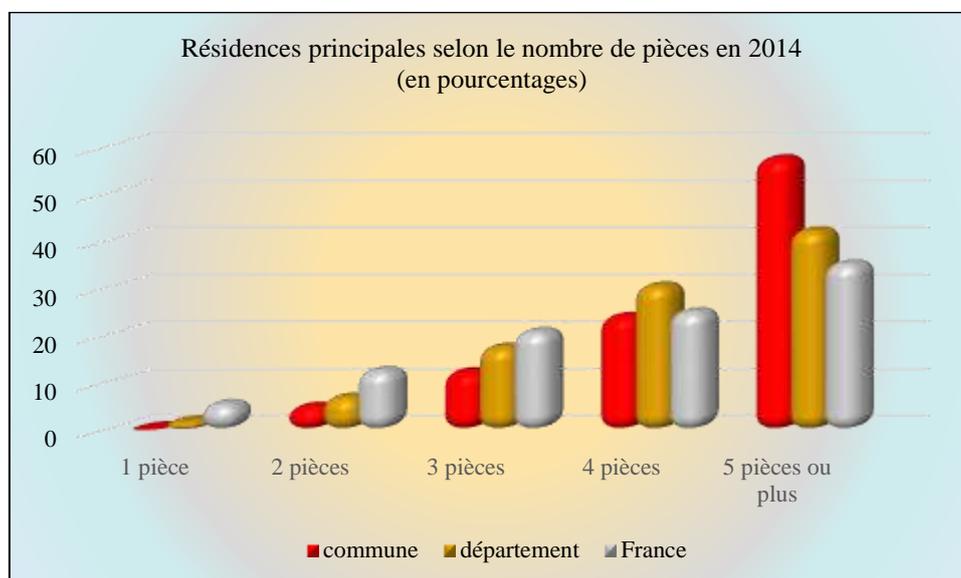
Source : FranceAgriMer cité par Agreste Nouvelle-Aquitaine, *La filière viticulture de Dordogne*, septembre 2017

La commune observe, en tout état de cause, que les exploitations viticoles trouvent des repreneurs de manière relativement aisée et que l'œnotourisme se développe, y compris en provenance de l'étranger, sachant que la maison du vin et du tourisme ainsi que le château de Monbazillac amplifient ces retombées économiques favorables.

### 1.5 Un patrimoine privé nettement influencé par son environnement économique

L'Insee a recensé en 2014 sur le territoire communal près de 58 % de résidences principales comportant 5 pièces ou plus contre moins de 43 % en moyenne dans le département et moins de 36 % en France métropolitaine.

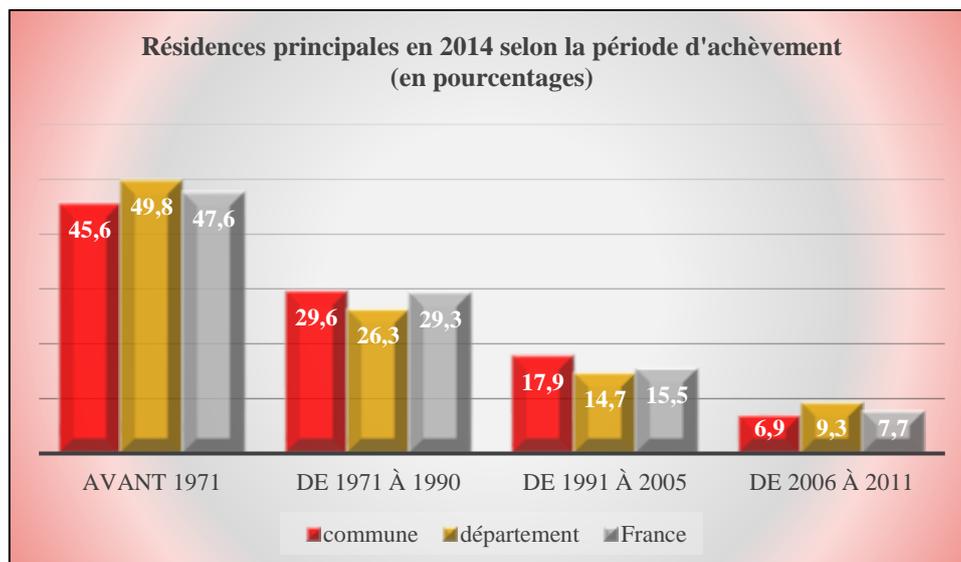
**Graphique n° 12 : Résidences principales**



(Source : Insee)

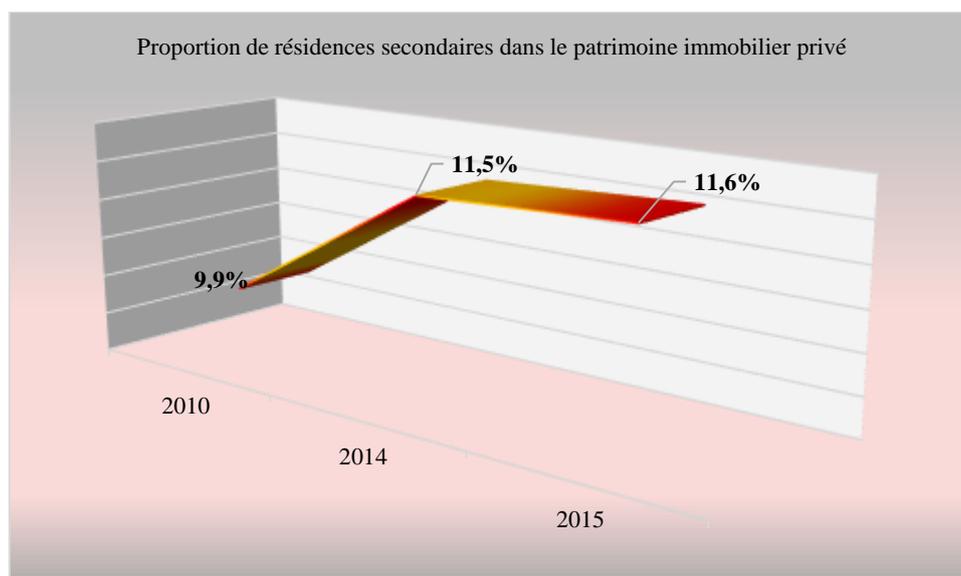
La commune observe de son côté qu'en présence d'un système d'assainissement individuel, les parcelles destinées à la construction doivent être d'une superficie relativement importante.

Les constructions réalisées au cours de la période 2006-2011, la plus récente dans l'éventail des données statistiques disponibles, restent cependant inférieures aux moyennes. En effet, si 6,9 % des résidences principales installées sur le territoire communal ont été achevées au cours de ces années, le ratio s'établit à 9,3 % dans le département et à 7,7 % en France métropolitaine. Sachant que plus de 45 % des résidences principales recensées dans la commune ont été achevées avant 1971, les mises en chantier les plus récentes se sont, en définitive, concentrées de manière relativement lointaine au cours de la période 1971-1990 et, dans une moindre mesure, entre 1991 et 2005.

**Graphique n° 13 : Périodes d'achèvement des résidences principales**

(Source : Insee)

La proximité de l'aéroport de Bergerac n'est pas étrangère au coût élevé de l'immobilier selon les constatations de la commune qui relève en effet que des ressortissants européens se portent acquéreurs d'un nombre croissant de résidences. La proportion de résidences secondaires dans le patrimoine immobilier privé est, de fait, passé de 9,9 % en 2010 à 11,5 % en 2014 avant de se stabiliser à 11,6 % en 2015.

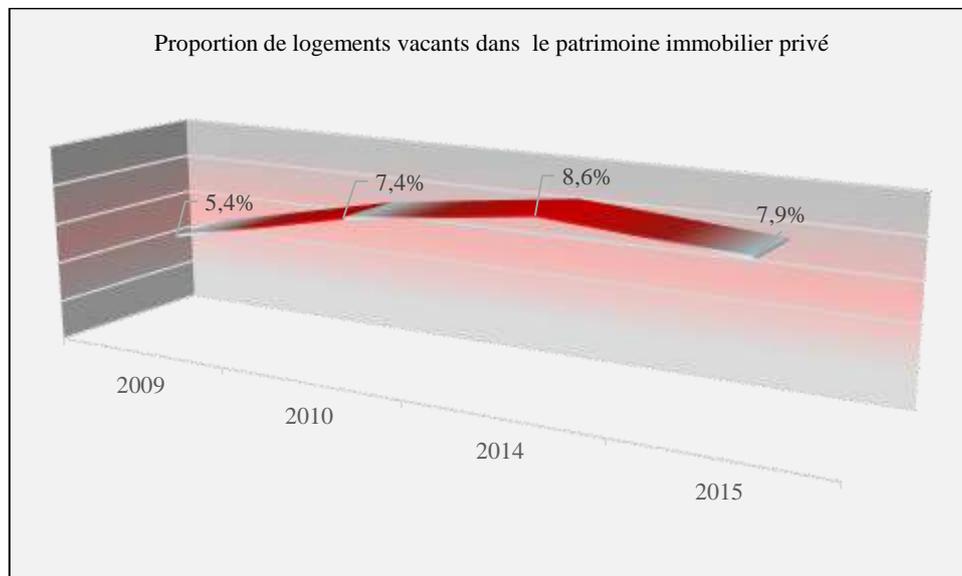
**Graphique n° 14 : Les résidences secondaires**

(Source : Insee)

C'est dans ce contexte que l'on observe de façon parallèle la présence non négligeable de logements vacants sur le territoire communal. Leur proportion est en effet passée de 5,4 % en 2009 à 8,6 % en 2014 pour finalement s'abaisser à 7,9 % en 2015. La commune explique

cette situation par le départ de personnes âgées qui conservent toutefois leur logement en attendant de le mettre en vente.

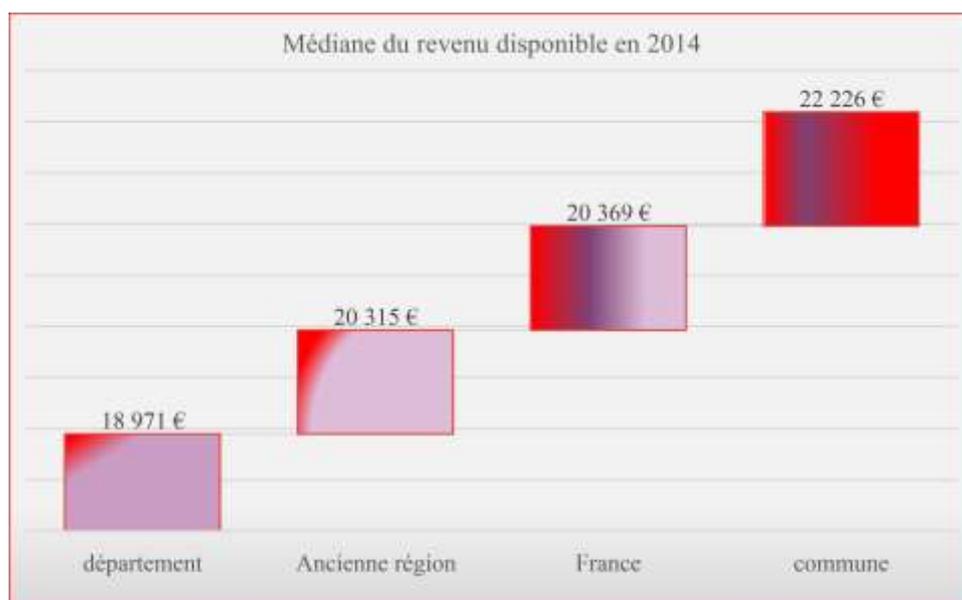
**Graphique n° 15 : Les logements vacants**



(Source : Insee)

Sur le plan financier, au sortir de la période critique 2008-2014, le revenu moyen s'établissait à 22 226 € sur le territoire communal contre 18 971 € dans le département.

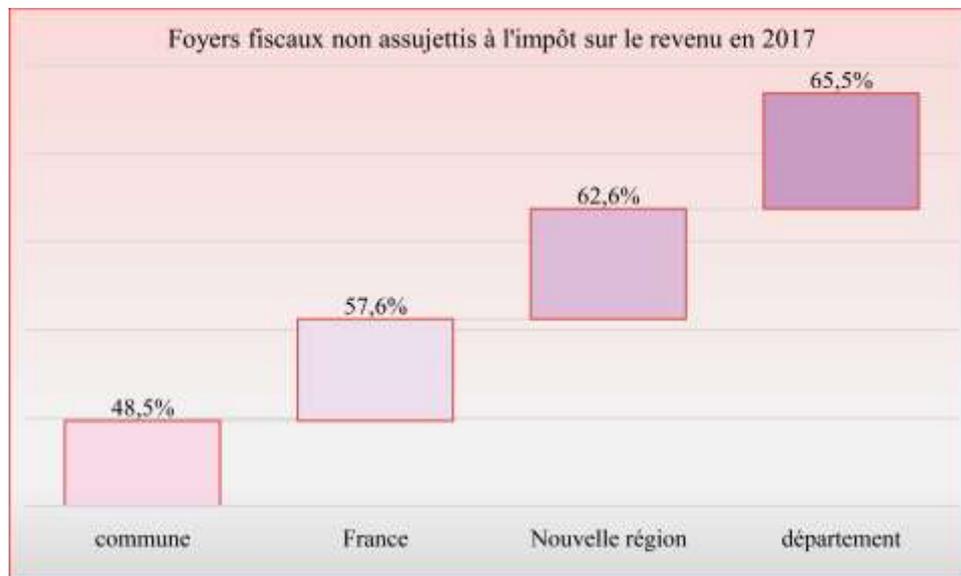
**Graphique n° 16 : Revenus**



(Source : Insee)

En 2017, on dénombrait finalement 48,5 % de foyers fiscaux non assujettis à l'impôt sur le revenu sur le territoire communal contre 65,5 % dans le département.

**Graphique n° 17 : Foyers non imposables**



(Source : ministère de l'action et des comptes publics, analyse des équilibres financiers fondamentaux année 2017)

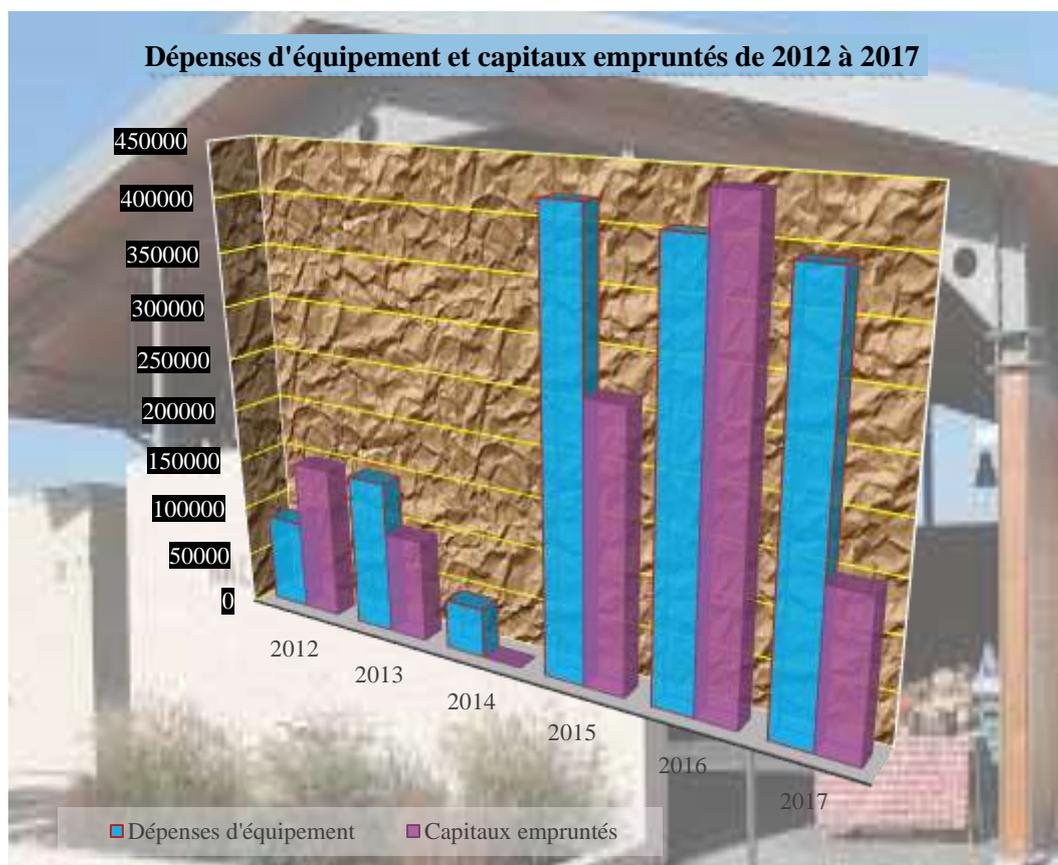
## 2 L'INSERTION FINANCIERE DE LA COMMUNE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

### 2.1 L'achèvement de l'aménagement du centre-bourg

La commune a dépensé près d'un million et demi d'euros entre 2015 et 2017 pour aménager une halle de marché et d'animation ainsi qu'un bâtiment dédié aux activités périscolaires et au développement d'activités culturelles<sup>7</sup>. Ces équipements, destinés à accueillir le public visitant la maison du vin ainsi que le château et à favoriser la vie locale en abritant les marchés parachèvent, selon la commune, l'aménagement du centre-bourg. La commune précise en conséquence qu'elle n'envisage pas de nouveaux investissements avant l'amortissement de ces deux opérations.

<sup>7</sup> Dépenses imputées au compte 2313 (constructions en cours) avant d'être enregistrées dans le compte définitif (compte 21318 autres bâtiments publics).

**Graphique n° 18 : Investissements et emprunts**



Source : balances des comptes

L'état de l'actif immobilisé arrêté au 31 décembre 2017 indique que l'aménagement de la salle périscolaire, celui de la salle culturelle et la réalisation de la halle de marché représentent ensemble, très précisément, une valeur de 1 490 950,46 €.

**Tableau n° 1 : Valeur des réalisations dans l'état de l'actif**

Aménagement salle périscolaire	c/21318	282 340,72 €
Salle culturelle	c/21318	588 478,48 €
Halle marché	c/21318	620 131,26 €
	Total	1 490 950,46 €

Au sens strict du terme, l'amortissement de ces immobilisations consisterait, selon les schémas comptables en vigueur, à prendre en charge chaque année une dépense d'ordre, par conséquent sans décaissement, afin de constater la dépréciation de ce patrimoine. En ménageant les disponibilités courantes de la commune, ce type de dépense d'ordre permet, en principe, de constituer les liquidités nécessaires à la réhabilitation des biens ainsi dépréciés.

Ainsi qu'elle en a le droit, la commune ne met pas en œuvre cette technique d'amortissement de l'actif immobilisé. La chambre l'a néanmoins simulée afin de mettre en évidence quelques situations utiles à la bonne compréhension des enjeux financiers. Elle a retenu comme hypothèse de travail une dépréciation de ces biens au terme de vingt ans. Dans cette hypothèse, la dépense d'ordre à prendre en charge chaque année de manière à

comptabiliser la dépréciation de ces actifs et à financer leur renouvellement se monterait à 74 548 € (soit l'investissement de 1 490 950 € réalisé de 2015 à 2017 divisé par 20 ans).

## 2.2 L'emprunt représente un élément caractéristique fort du compte principal arrêté au 31 décembre 2017

La commune a emprunté au total 855 000 € pour son budget principal de 2015 à 2017. Afin de préfinancer les investissements dans l'attente des subventions obtenues, ces emprunts comportent alors deux prêts à court terme, le premier d'un montant de 190 000 € à rembourser en 2019 et le second d'un montant de 150 000 € à rembourser, quant à lui, en 2020. L'encours d'emprunts représentait finalement à la clôture de l'exercice 2017 plus de deux fois le montant des recettes non exceptionnelles de fonctionnement réalisées au cours de l'année écoulée. Ce ratio laisse entrevoir un service de la dette exigeant même si sa signification doit être tempérée par la présence, au numérateur, de prêts remboursables sur le long terme. Il permet également de mettre en évidence l'intérêt d'une intervention sur le dénominateur en élargissant les recettes de fonctionnement.

**Tableau n° 2 : L'encours d'emprunts en 2017 au regard des recettes de fonctionnement**

Emprunts au 31 décembre 2017	1 324 885 €	A
Recettes non exceptionnelles de fonctionnement en 2017	623 540 €	B
Emprunts / recettes non exceptionnelles de fonctionnement	212%	C=A/B

## 2.3 L'information relative aux emprunts n'est toutefois pas complète dans le compte administratif de l'exercice 2017

Les prêts à court terme de 190 000 et 150 000 € n'ont pas été recensés dans l'état de la dette annexé au compte administratif dressé par l'ordonnateur au titre de l'exercice 2017.

**Tableau n° 3 : Omission des prêts de 190 000 € et de 150 000 € dans l'état de la dette**

Etat de la dette, annexe A2, du compte administratif 2017 de l'ordonnateur			
Capital restant dû	Annuités de l'exercice		
	Capital	Intérêts (66111)	Total
984 885 €	80 473 €	34 237 €	114 710 €
Compte de gestion 2017 du comptable			
Capital restant dû	Annuités de l'exercice		
	Capital	Intérêts	Total
1 324 885 €	80 473 €	38 036 €	118 509 €
Différence : compte de gestion - compte administratif			
Capital restant dû	Annuités de l'exercice		
	Capital	Intérêts	Total
340 000 €	0 €	3 799 €	3 799 €

## 2.4 Le remboursement des emprunts risque de compromettre la constitution d'une épargne de gestion courante

L'annuité de remboursement du capital des emprunts sera très significativement alourdie en 2019 et 2020 par le remboursement des prêts à court terme de 190 000 € et de 150 000 €.

**Tableau n° 4 : Tableau de remboursement du capital des emprunts de 2018 à 2027**

BUDGET PRINCIPAL													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
□	E1	TRAVAUX DE BATIMENTS C	100 000,00	8 842,62									
□	E5	ACHAT D'UN TERRAIN 200	30 000,00	1 235,35									
□	E6	ACHAT D'UN TERRAIN 200	88 000,00	3 715,49	3 870,71	1 997,31							
□	E7	TRAVAUX MAIRIE ET MAIS	400 000,00	10 236,40	19 146,32	20 110,14	21 133,69	22 188,33	23 306,42	24 481,27	25 715,13	27 011,17	28 372,53
□	E8	ACHAT D'UNE MAISON	20 000,00	2 346,36	2 403,38	2 524,21	2 651,21	2 784,57	2 921,63	3 071,74	3 224,26	3 388,53	3 558,90
□	E9	TRAVAUX DE BATIMENTS C	45 162,00	4 331,11	4 460,94	4 602,54	4 757,96						
□	E10	TRAVAUX DE BATIMENTS	130 000,00	9 135,62	9 483,49	9 854,29	10 249,59	10 669,85	11 105,91	11 496,15	11 947,25	12 413,91	12 898,67
□	E11	RENOVATION DE MENUISE	130 000,00	5 784,66	5 993,20	6 204,76	6 423,79	6 650,55	6 885,32	7 128,32	7 380,00	7 640,51	7 910,23
□	E12	ACHAT D'UN TRACTEUR- T	15 000,00	3 018,44	3 098,82	3 190,18							
□	E13	AMENAGEMENT MAISON D	230 000,00	10 846,37	11 053,31	11 270,43	11 491,62	11 717,55	11 947,72	12 182,41	12 421,71	12 665,71	12 914,51
□	E14	CONSTRUCTION D'UNE HA	250 000,00	12 012,50	12 239,54	12 470,87	12 706,57	12 946,72	13 191,42	13 440,73	13 694,76	13 953,59	14 217,32
□	E15	CREDIT RELAIS HALLE DE	150 000,00			150 000,00							
□	E16	CREDIT RELAIS MAISON D	150 000,00		150 000,00								
<b>Total du Budget BUDGET</b>			<b>1 788 162,00</b>	<b>79 453,64</b>	<b>261 719,59</b>	<b>220 578,77</b>	<b>69 374,63</b>	<b>66 937,65</b>	<b>68 321,62</b>	<b>71 802,67</b>	<b>74 385,10</b>	<b>77 073,42</b>	<b>79 872,13</b>
<b>Total général</b>			<b>1 788 162,00</b>	<b>79 453,64</b>	<b>261 719,59</b>	<b>220 578,77</b>	<b>69 374,63</b>	<b>66 937,65</b>	<b>68 321,62</b>	<b>71 802,67</b>	<b>74 385,10</b>	<b>77 073,42</b>	<b>79 872,13</b>

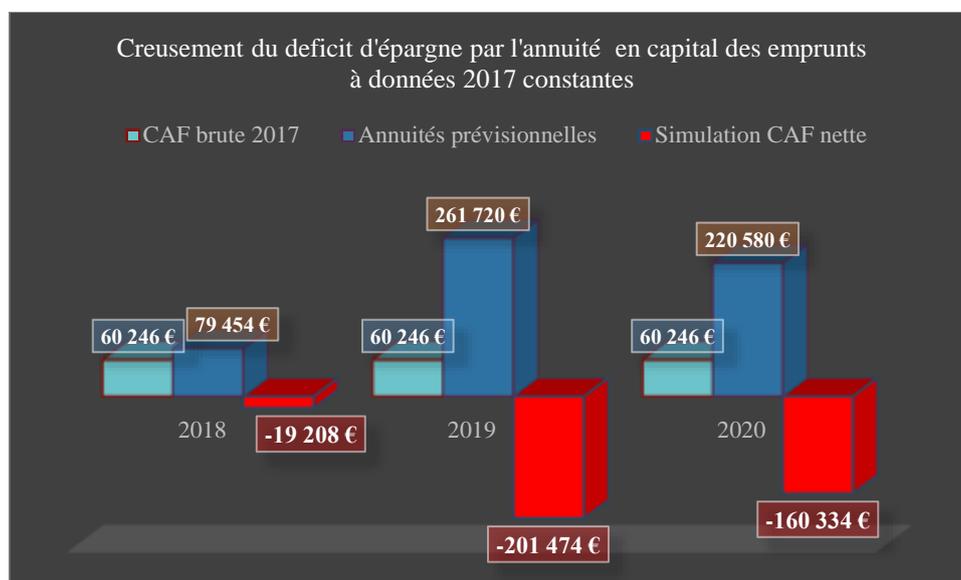
Source : commune de Monbazillac

Si la commune réalisait le même résultat de fonctionnement qu'en 2017<sup>8</sup> augmenté des dépenses d'ordre annuellement constatées pour l'amortissement des subventions d'équipement versées<sup>9</sup>, la capacité d'autofinancement (CAF) brute ainsi obtenue serait nettement inférieure en 2018 et, surtout, en 2019 et 2020 à l'annuité de remboursement du capital des emprunts si, du moins, celle-ci n'était pas réaménagée.

**Graphique n° 19 : Le déficit d'épargne en 2018, 2019 et 2020 à données constantes**

	2018	2019	2020
CAF brute 2017	60 256 €	60 246 €	60 246 €
Annuités prévisionnelles	79 454 €	261 720 €	220 580 €
Simulation CAF nette	-19 198 €	-201 474 €	-160 334 €

Source : comptes de l'exercice 2017 et tableau d'amortissement des emprunts



Sources : comptes 2017 et tableau d'amortissement des emprunts

Si la commune réalisait le même résultat de fonctionnement abondé des mêmes dotations aux amortissements qu'en 2017 et si on y ajoutait également, dans l'hypothèse de travail retenue par la chambre, les dotations aux amortissements dont elle se doterait progressivement en 20 années pour le renouvellement des équipements réalisés de 2015 à 2017<sup>10</sup>, une capacité d'autofinancement serait théoriquement recrée en 2018 après la prise en charge de l'annuité de remboursement du capital des emprunts mais le déficit d'épargne

<sup>8</sup> Résultat net comptable (compte 12) dont la diminution des intérêts de la dette devrait toutefois à elle seule favoriser l'accroissement.

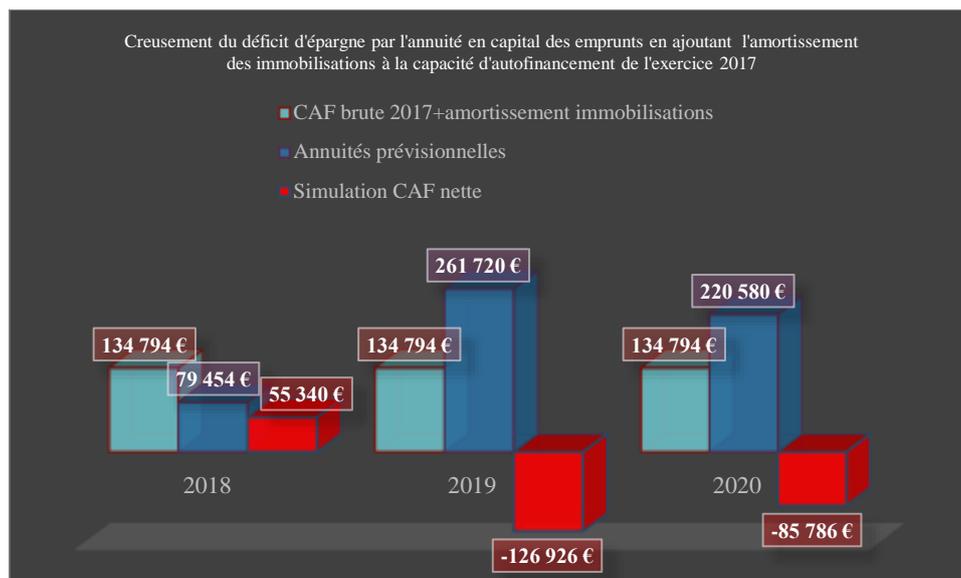
<sup>9</sup> Amortissement ici destiné à faire progressivement disparaître du bilan comptable les subventions d'équipement versées qui n'ont, en effet, pas vocation à se maintenir durablement dans les comptes.

<sup>10</sup> Dotation annuelle de 74 548 € à l'amortissement de la salle périscolaire, de la salle culturelle et de la halle dans l'hypothèse d'une durée d'amortissement étalée sur 20 ans.

subsisterait en 2019 ainsi qu'en 2020. Ces simulations ont ainsi pour intérêt de placer la question de l'épargne de gestion courante au premier plan des enjeux de gestion.

**Graphique n° 20 : L'épargne en 2018, 2019 et 2020 avec un amortissement des équipements réalisés de 2015 à 2017**

	2018	2019	2020
CAF brute 2017+amortissement immobilisations	134 794 €	134 794 €	134 794 €
Annuités prévisionnelles	79 454 €	261 720 €	220 580 €
Simulation CAF nette	55 340 €	-126 926 €	-85 786 €



Sources : comptes 2017 et tableau d'amortissement des emprunts

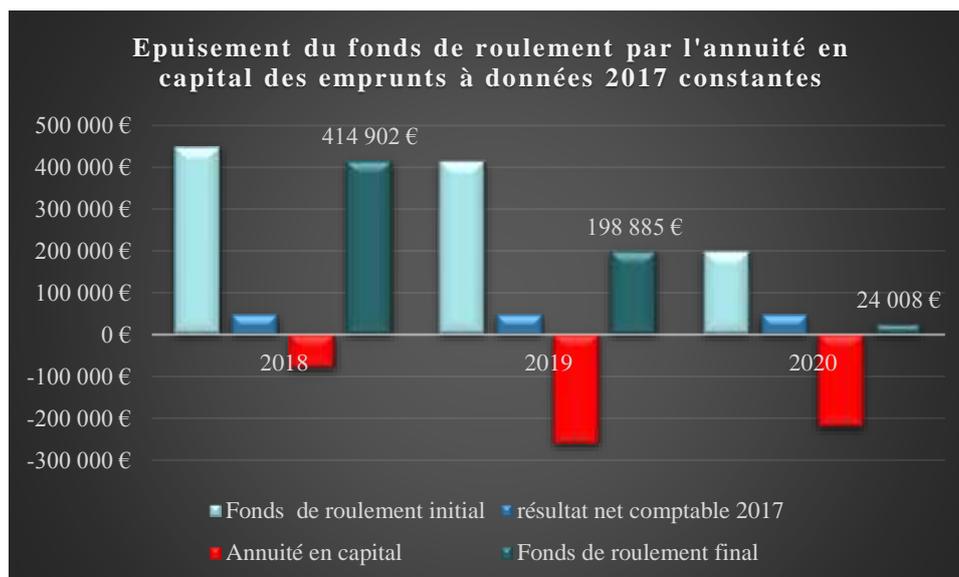
## 2.5 Le remboursement des emprunts risque également de ponctionner de manière très significative le fonds de roulement

Le fonds de roulement est formé par les capitaux laissés disponibles dans le bilan comptable par le financement de l'actif immobilisé. Si on ajoute à ces capitaux les recettes d'investissement restant à réaliser à la clôture de l'exercice 2017 en déduisant les dépenses d'investissement restant également à réaliser, on obtient un fonds de roulement d'un montant de 448 653 €. A données constantes, ce fonds de roulement serait annuellement augmenté de 2018 à 2020 du même résultat de fonctionnement de 45 703 € que celui qui a été dégagé en 2017 sans le concours des produits exceptionnels<sup>11</sup>. Mais dans cette configuration, les annuités de remboursement des emprunts des exercices 2018, 2019 et 2020 ramèneraient le fonds de roulement à 24 008 € le 31 décembre 2020, ce qui atteste du fort impact du service de la dette. Seul l'encaissement de subventions d'équipement et les remboursements du fonds de compensation de la TVA sont de nature à desserrer les contraintes.

<sup>11</sup> Produits d'un montant de 2 871 €.

**Graphique n° 21 : Fonds de roulement en 2020 à données constantes**

Exercices	Fonds de roulement initial	résultat net comptable 2017	Annuité en capital	Fonds de roulement final
2018	448 653 €	45 703 €	-79 454 €	414 902 €
2019	414 902 €	45 703 €	-261 720 €	198 885 €
2020	198 885 €	45 703 €	-220 580 €	24 008 €



Source : comptes de l'exercice 2017 et tableau d'amortissement des emprunts

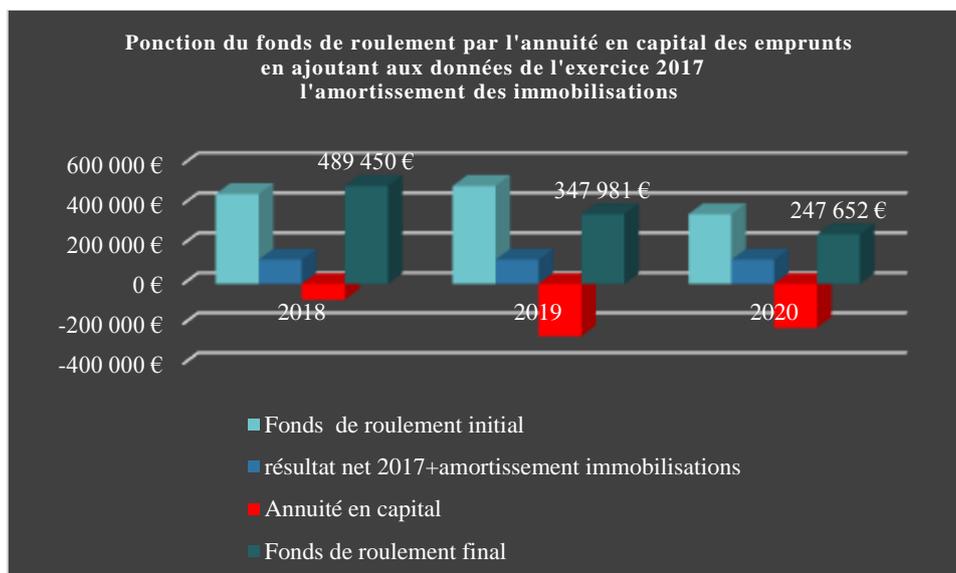
En l'absence de subventions et de remboursements de TVA et dans l'hypothèse d'un amortissement annuel de 74 548 € des équipements réalisés de 2015 à 2017, la constatation de la dépréciation comptable de l'actif immobilisé libèrerait annuellement des capitaux à due concurrence de sorte qu'en 2020 en dernier lieu, le fonds de roulement se maintiendrait à hauteur de 247 652 € en offrant ainsi une large sécurité financière<sup>12</sup>. Cette simulation dans une situation qui serait contrainte par l'absence de refinancements<sup>13</sup>, met ici en lumière l'apport d'une opération budgétaire d'ordre constatant la dépréciation comptable des équipements immobilisés.

<sup>12</sup> Un tel fonds de roulement représenterait 156 jours de dépenses non exceptionnelles de fonctionnement sur la base des dépenses prises en charge en 2017 (formule de calcul de cette sécurité financière : (fonds de roulement de 247 652 € rapporté à 577 763 € de dépenses non exceptionnelles de fonctionnement comme en 2017), le résultat de ce ratio étant multiplié par une durée conventionnelle d'exercice de 365 jours afin de le convertir en un équivalent en jours de dépenses de fonctionnement).

<sup>13</sup> Via les subventions d'équipement reçues et les remboursements de TVA.

**Graphique n° 22 : Fonds de roulement en 2020 avec l'amortissement annuel des équipements réalisés de 2015 à 2017**

	Fonds de roulement initial	résultat net comptable 2017	Amortissement des immobilisations	Annuité en capital	Fonds de roulement final
2018	448 653 €	45 703 €	74 548 €	-79 454 €	489 450 €
2019	489 450 €	45 703 €	74 548 €	-261 720 €	347 981 €
2020	347 981 €	45 703 €	74 548 €	-220 580 €	247 652 €



Source : comptes 2017 et tableau d'amortissement des emprunts

Mais pour bénéficier de cet apport, la dépense annuelle d'ordre de 74 548 € représenterait un effort sensible pour le budget communal dans la mesure où elle correspondrait à 47 jours de dépenses non exceptionnelles de fonctionnement au vu des dépenses prises en charge en 2017. Le maintien du résultat net comptable au niveau atteint le 31 décembre 2017 serait alors incertain.

**Tableau n° 5 : L'effort induit par l'amortissement éventuel des immobilisations réalisées de 2015 à 2017**

A	Amortissement annuel des immobilisations réalisées de 2015 à 2017	74 548 €
B	Dépenses non exceptionnelles de fonctionnement 2017	577 763 €
C	durée d'un exercice en jours	365
D=(A/B)xC	Amortissement des immobilisations en nombre de jours de dépenses	47

Ce raisonnement permet de constater qu'il serait plus commode de tabler sur un rendement significatif des nouveaux équipements de manière à contrebalancer une éventuelle prise en charge budgétaire de leur dépréciation comptable ou, à défaut, afin de constituer un volant de recettes supplémentaires utile au service de la dette et à l'acquisition d'une plus grande indépendance financière.

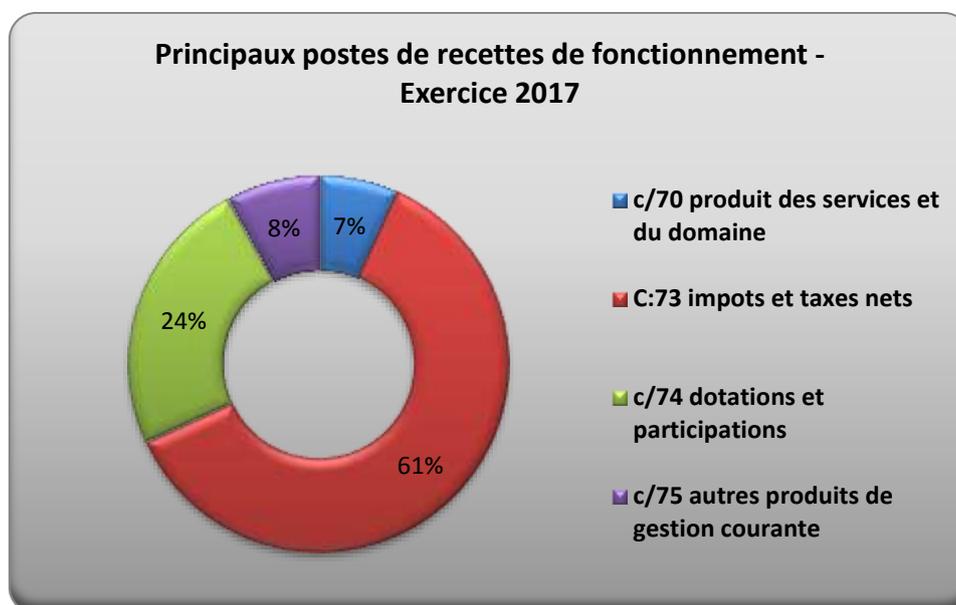
## 2.6 Des simulations qui encouragent au renforcement de l'épargne de gestion courante

Toutes les simulations ci-dessus convergent ainsi vers un objectif d'épargne. Elles mettent aussi en lumière les leviers d'intervention qui pourraient s'avérer utiles : politique tarifaire associée aux nouveaux équipements dont la commune s'est dotée, constatation de la dépréciation comptable de ces équipements et, en l'absence de refinancements de long terme, réaménagement du remboursement le plus contraignant des emprunts. Ces simulations incitent également à la recherche de marges de manœuvre dans la gestion courante de la commune.

## 2.7 D'apparentes marges en recettes de fonctionnement pour renforcer l'épargne

Les marges sont à rechercher prioritairement dans les produits fiscaux dès lors que ces derniers représentaient à eux seuls 61 % des recettes de fonctionnement obtenues en 2017 sachant toutefois que la commune et l'établissement public de coopération intercommunale se partagent l'imposition des ménages via la taxe d'habitation et les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

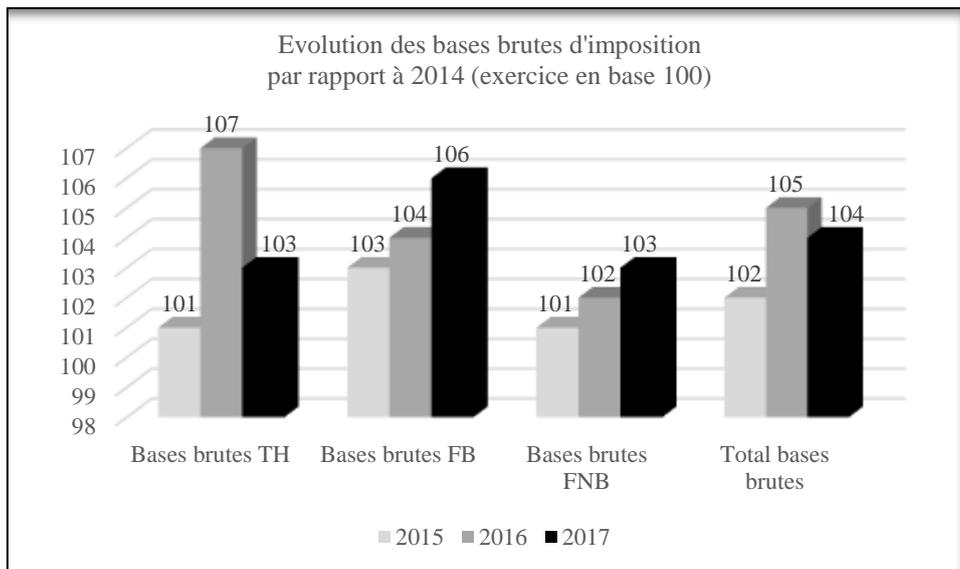
Graphique n° 23 : L'architecture des recettes de fonctionnement du budget principal en 2017



Source : comptes de l'exercice 2017

(1) Les bases brutes d'imposition des ménages ont toutefois régressé de 2016 à 2017 en raison du net rétrécissement de l'assiette de la taxe d'habitation.

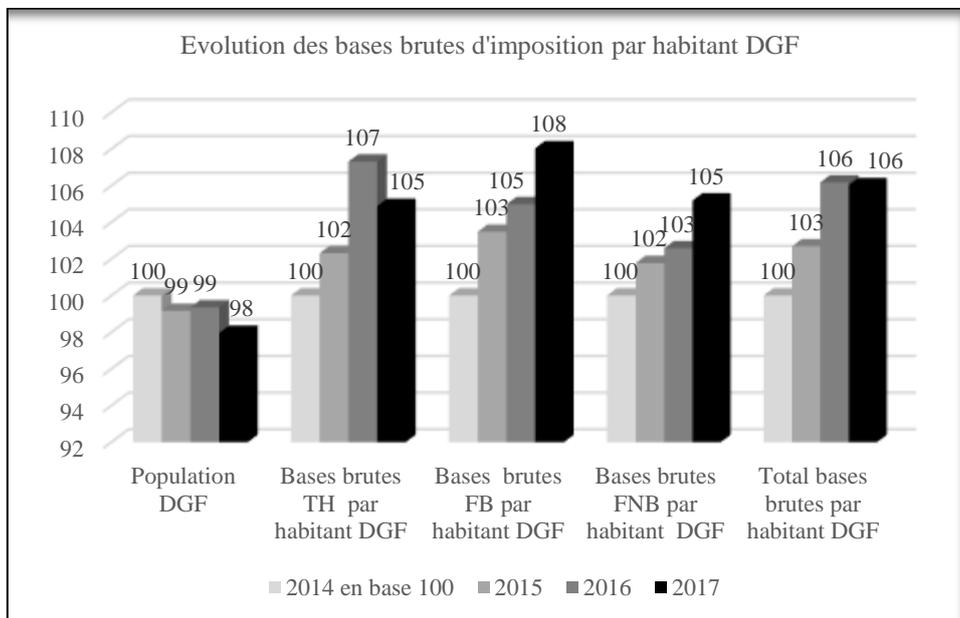
**Graphique n° 24 : Les bases brutes d'imposition des ménages**



Source : ministère de l'Intérieur, Direction générale des collectivités locales, fiches de calcul de la dotation globale de fonctionnement

Cette évolution défavorable est à rapprocher de l'érosion démographique récemment subie par la commune. La réduction des bases d'imposition est moins nette en effet une fois qu'elle est rapportée au nombre décroissant d'habitants retenu par l'Etat pour le calcul de la dotation globalement de fonctionnement (DGF) annuellement versée à la commune.

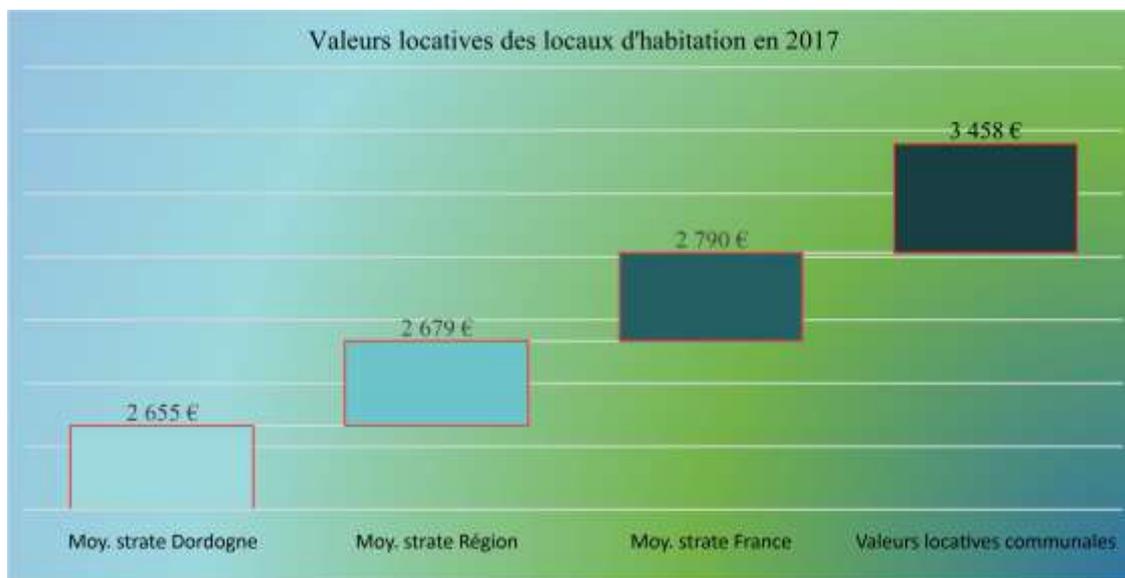
**Graphique n° 25 : Les bases brutes d'imposition des ménages rapportées au nombre d'habitants retenu pour le calcul de la DGF**



Source : ministère de l'Intérieur, direction générale des collectivités locales, fiches de calcul de la dotation globale de fonctionnement

Il apparaît alors que la dynamique des bases est soutenue par l'assiette de la taxe foncière sur les propriétés bâties, ce que pourrait notamment expliquer l'essor des résidences secondaires sur le territoire. Il s'avère en effet que dans le périmètre de la commune, les valeurs locatives des locaux d'habitation sont nettement supérieures aux moyennes<sup>14</sup>.

**Graphique n° 26 : Valeurs locatives des locaux d'habitation**



Source : ministère de l'Action et des comptes publics, analyse des équilibres financiers fondamentaux

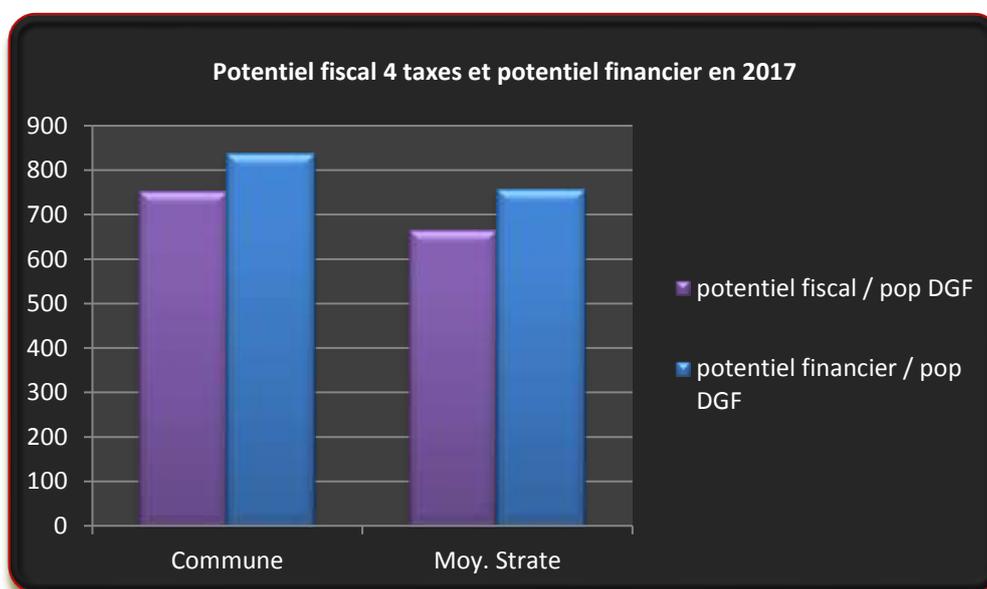
Dans ces conditions, l'application des taux moyens nationaux d'imposition des ménages aux bases brutes d'imposition dont dispose la commune autorisait en 2017 un potentiel fiscal supérieur, sur le plan national, à celui des communes de la même catégorie démographique. La commune se situe également dans une position avantageuse lorsque la dotation forfaitaire de fonctionnement versée par l'Etat est ajoutée à ce potentiel fiscal de manière à obtenir, de façon plus globale, un potentiel financier.

<sup>14</sup> Moyennes calculées pour la strate des communes de 500 à 1 999 habitants appartenant à un organisme de coopération intercommunale levant seul l'impôt économique territorial que composent, notamment, la cotisation foncière des entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux.

**Graphique n° 27 : Potentiels**

	2 014	2 015	2 016	2 017	2017-2014
<b>potentiel fiscal (effort fiscal)*</b>	568 081 €	579 032 €	606 500 €	602 634 €	34 553 €
<b>potentiel fiscal 4 taxes**</b>	726 411 €	769 570 €	794 491 €	795 018 €	68 607 €
<b>potentiel fiscal / pop DGF***</b>	673 €	719 €	741 €	752 €	79 €
<b>potentiel fiscal moyen de la strate</b>	620 €	628 €	651 €	663 €	43 €
<b>potentiel financier</b>	851 048 €	887 304 €	897 172 €	883 349 €	32 301 €
<b>potentiel financier / pop DGF</b>	789 €	829 €	837 €	836 €	47 €
<b>potentiel financier moyen de la strate</b>	745 €	746 €	756 €	755 €	10 €

\* Potentiel des taxes d'habitation, foncière sur les propriétés bâties et foncière sur les propriétés non bâties  
 \*\* Potentiel des mêmes taxes et de la cotisation foncière des entreprises  
 \*\*\* Population DGF : population retenue pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat (1057 habitants)



Source : ministère de l'Intérieur, direction générale des collectivités locales, calcul de la dotation globale de fonctionnement (pop DGF = population retenue pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat)

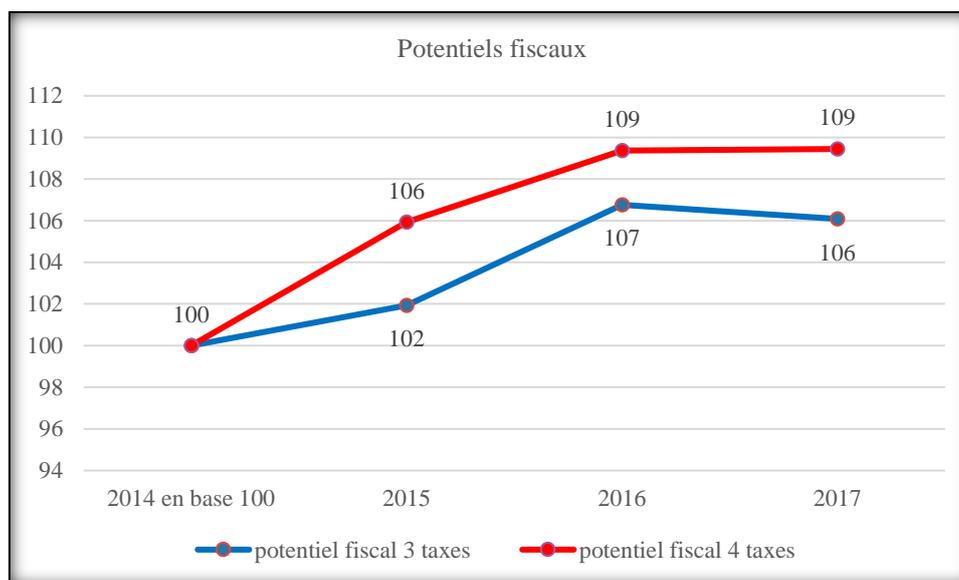
Plusieurs nuances doivent toutefois être introduites dans l'analyse des atouts fiscaux de la commune.

La proportion non négligeable de logements vacants échappe à l'assiette de la taxe d'habitation de sorte que dans un espace urbain qu'enserrent étroitement les surfaces viticoles, la commune pourrait utilement assujettir les logements vacants à l'impôt.

Le potentiel fiscal calculé ci-dessus incorpore le potentiel de la cotisation foncière des entreprises (CFE) qui est exclusivement perçu par l'organisme de coopération intercommunale. Or, le potentiel de l'imposition des ménages calculé pour la taxe d'habitation et les taxes foncières se limitait en 2017 à 76 % du potentiel englobant cette cotisation foncière des entreprises. Ce ratio porte toutefois la marque d'un environnement économique relativement porteur de même, du reste, que la croissance plus affirmée du potentiel incluant la cotisation foncière des entreprises.

**Graphique n° 28 : Potentiel fiscal 3 taxes exigibles des ménages et potentiel fiscal 4 taxes avec la CFE**

	2014	2015	2016	2017	2017-2014
<b>potentiel fiscal 3 taxes*</b>	568 081 €	579 032 €	606 500 €	602 634 €	34 553 €
<b>potentiel fiscal 4 taxes</b>	726 411 €	769 570 €	794 491 €	795 018 €	68 607 €
Potentiel 3 taxes / 4 taxes	78%	75%	76%	76%	
*Retenu pour le calcul de l'effort fiscal					
	2014 en base 100	2015	2016	2017	
<b>potentiel fiscal 3 taxes</b>	100	102	107	106	
<b>potentiel fiscal 4 taxes</b>	100	106	109	109	



Source : ministère de l'Intérieur, direction générale des collectivités locales, calcul de la dotation globale de fonctionnement

Si, par ailleurs, compte tenu des abattements minima pratiqués par la commune<sup>15</sup>, les bases nettes d'imposition des ménages sont globalement supérieures aux moyennes<sup>16</sup>, ce sont les assiettes de la taxe d'habitation (TH) et, plus accessoirement, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) qui expliquent un tel avantage. Malgré la progression de la base brute, la base nette de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) est, en effet, quant à elle restée au niveau de la moyenne des bases nettes calculée dans le département et dans la région Nouvelle-Aquitaine. En 2017, la dynamique des bases d'imposition à la disposition de la commune a pourtant, comme il a été relevé, été pour l'essentiel soutenue par l'assiette de cette taxe foncière sur les propriétés bâties, ce qui pourrait ainsi mettre en lumière un processus de rattrapage.

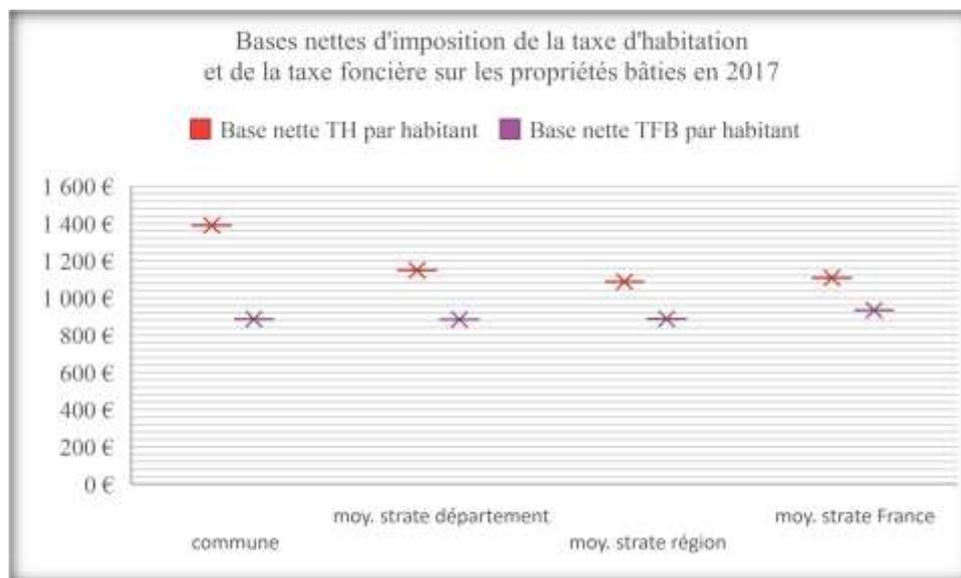
<sup>15</sup> Pour la taxe d'habitation : abattements au taux minimum pour charges de famille ; pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : exonération des jeunes agriculteurs pendant cinq ans selon une décision du conseil municipal du 9 octobre 1992.

<sup>16</sup> Moyennes calculées pour les communes de 500 à 1 999 habitants appartenant à un organisme de coopération intercommunale levant seul l'impôt économique territorial.

**Graphique n° 29 : Bases nettes d'imposition des ménages**

	commune	moy. strate département	moy. strate région	moy. strate France
Base nette TH par habitant*	1 390 €	1 149 €	1 087 €	1 107 €
Base nette TFB par habitant	885 €	884 €	887 €	934 €
Base nette TFNB par habitant	161 €	43 €	64 €	63 €

\* Soit 1002 personnes en incluant la population comptée à part (personnes dont la résidence habituelle se situe dans une autre commune mais qui a conservé aussi sur place une résidence)

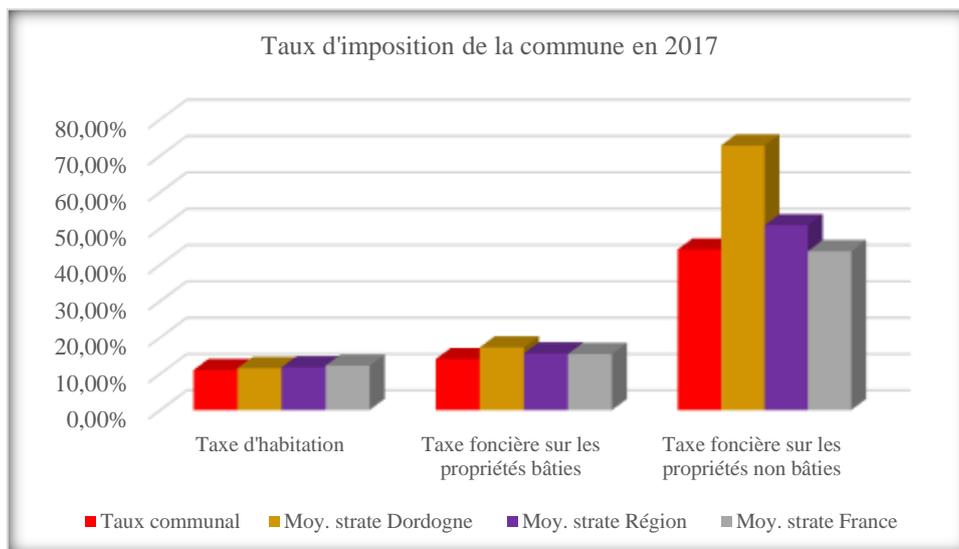


Source : ministère de l'Action et des comptes publics, analyse des équilibres financiers fondamentaux

Enfin, jusqu'en 2017 inclusivement, les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncière sur les propriétés bâties décidés par la commune sont restés inférieurs à toutes les moyennes.

**Graphique n° 30 : Taux d'imposition de la commune**

Données	2017		
	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
Taux communal	11,00%	14,00%	44,17%
Moy. strate Dordogne	11,52%	17,23%	72,78%
Moy. strate Région	11,76%	15,59%	50,84%
Moy. strate France	12,23%	15,42%	43,71%

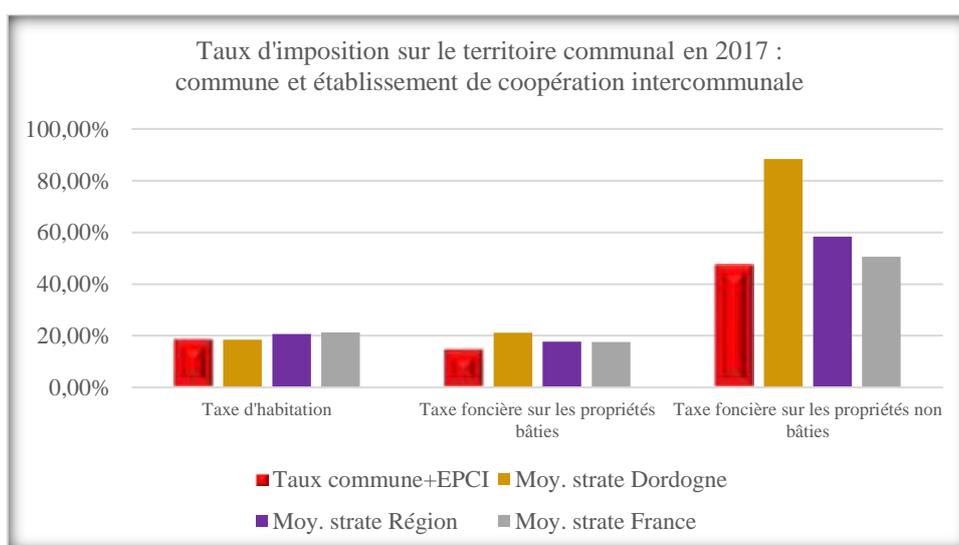


Source : ministère de l'Action et des comptes publics, analyse des équilibres financiers fondamentaux

Les taux d'imposition de la commune et de l'organisme de coopération intercommunale sont, ensemble, finalement restés inférieurs aux moyennes, y compris pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

**Graphique n° 31 : Taux d'imposition de la commune et de la communauté d'agglomération**

Données	2017		
	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
Taux commune + cté d'agglomération	18,44%	14,50%	47,52%
Moy. strate Dordogne	18,45%	21,14%	88,40%
Moy. strate Région	20,66%	17,70%	58,39%
Moy. strate France	21,32%	17,64%	50,55%

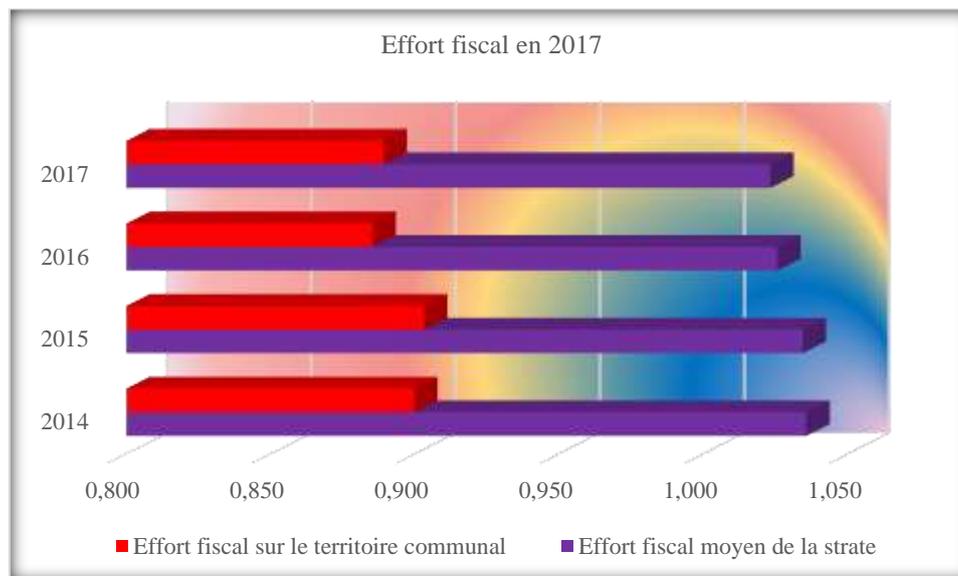


Source : ministère de l'Action et des comptes publics, analyse des équilibres financiers fondamentaux

Dans ces conditions, la commune ne mobilisait encore en 2017 que 89 % du potentiel de l'imposition des ménages<sup>17</sup> contre plus de 102 % en moyenne à l'échelon national dans les communes comparables<sup>18</sup>.

**Graphique n° 32 : Effort fiscal**

	2014	2015	2016	2017
<b>Effort fiscal moyen de la strate</b>	1,035	1,034	1,025	1,023
<b>Effort fiscal sur le territoire communal</b>	0,900	0,903	0,885	0,889



Source : ministère de l'Intérieur, direction générale des collectivités locales, calcul de la dotation globale de fonctionnement

Les taux d'imposition ont toutefois été relevés en 2018 par la commune pour passer de 11 % à 11,50 % pour la taxe d'habitation, de 14 % à 14,50 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 44,17 % à 44,50 % enfin pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Dès lors que le contribuable local venait ainsi d'être mobilisé, il importait d'examiner les marges de manœuvre éventuellement offertes par les dépenses de gestion courante. Celles-ci s'avèrent toutefois relativement limitées.

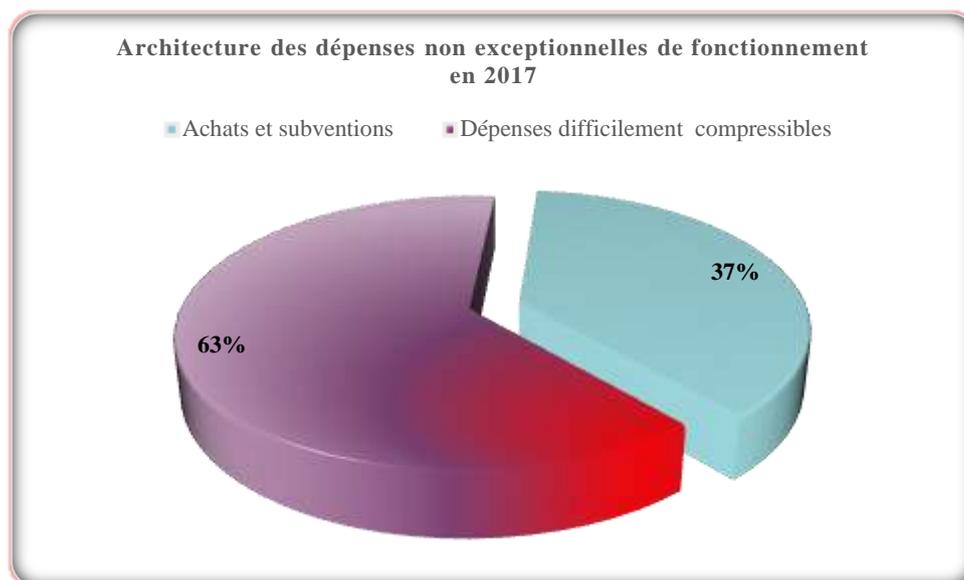
<sup>17</sup> Cet effort est calculé en rapportant le produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties au potentiel de ces taxes (potentiel déterminé par application des taux d'imposition moyens nationaux aux bases brutes d'imposition de ces taxes).

<sup>18</sup> Communes de 500 à 1 999 habitants appartenant à un organisme de coopération intercommunale levant seul l'impôt économique territorial.

## 2.8 Les économies potentielles de gestion courante se révèlent de leur côté plutôt étroites

Les marges sont d'emblée précontraintes par l'architecture des dépenses non exceptionnelles de fonctionnement qui a, en effet, réservé en 2017 aux dépenses peu ou pas compressibles<sup>19</sup> une part déterminante.

**Graphique n° 33 : Les dépenses non exceptionnelles de fonctionnement**

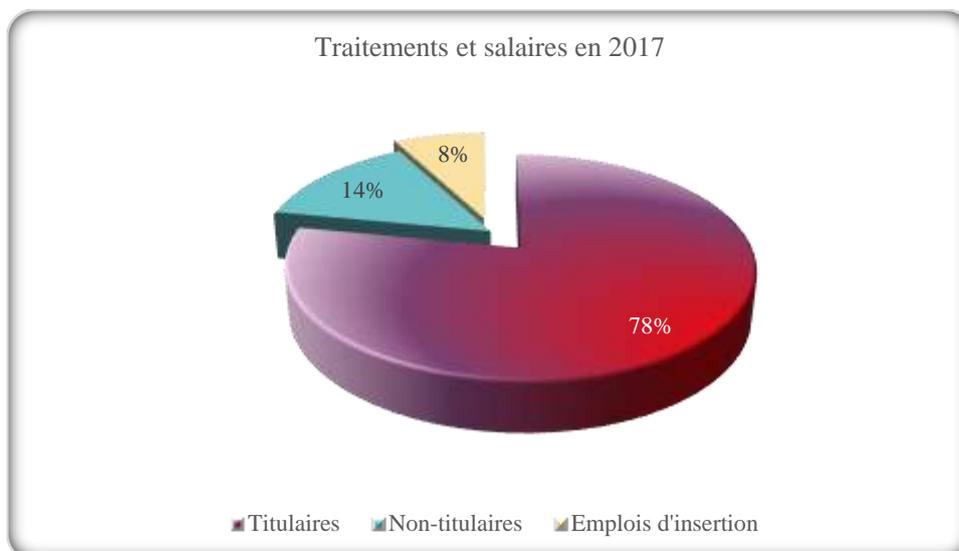


Source : comptes de l'exercice 2017

Hors emplois d'insertion, la commune s'appuie sur trois agents titulaires de la fonction publique territoriale et sur un agent non titulaire. Les traitements du personnel titulaire représentent à eux seuls 78 % des charges salariales et laissent ainsi entrevoir une faible malléabilité des dépenses de personnel dans l'hypothèse où la commune serait à même de fonctionner avec des effectifs plus réduits encore.

<sup>19</sup> Dépenses formées par les impôts et taxes (compte 63), les charges de personnel (compte 64), les participations financières obligatoires (compte 655), les intérêts des emprunts (compte 661) et les dotations aux amortissements des immobilisations (compte 68).

**Graphique n° 34 : Les charges salariales**



Source : comptes de l'exercice 2017

Ce sont, par voie de conséquence, les achats, théoriquement plus compressibles, qui requièrent une attention spécifique. La chambre constate en premier lieu qu'en 2017 la dépense moyenne se situait aux alentours de 4 500 €<sup>20</sup>. Il apparaît alors que beaucoup d'économies ont été réalisées entre 2015 et 2017 et ce, de manière relativement équilibrée, en deçà comme au-delà de cet achat moyen.

**Graphique n° 35 : Les économies de gestion courante**



Source : comptes de l'exercice 2017

<sup>20</sup> Cf. annexe.

Les dépenses supplémentaires se répartissent elles aussi de manière à peu près égales entre les achats inférieurs et les achats supérieurs à l'achat moyen.

**Graphique n° 36 : Les dépenses supplémentaires de gestion courante**



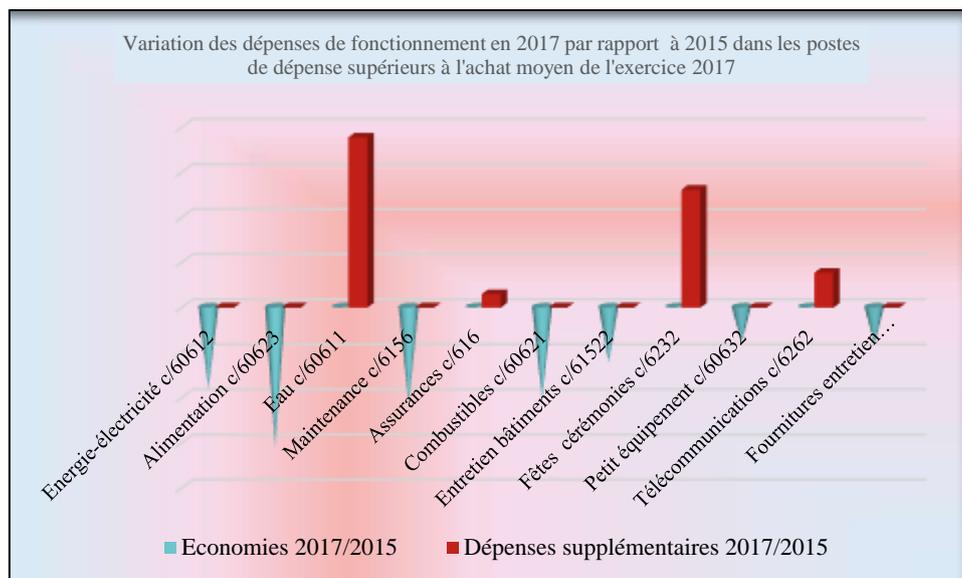
Source : comptes de l'exercice 2017

Au total, les économies réalisées entre 2015 et 2017 ont atteint 28 466 € contre 13 417 € aux dépenses supplémentaires, ce qui a finalement permis d'alléger la gestion courante de 15 049 €.

Au-dessus de l'achat moyen, les principales économies concernent l'alimentation (compte 60623), la maintenance (compte 6156), les combustibles (compte 60621) ou, encore, les achats d'électricité (compte 60612).

Des dépenses supplémentaires sont, en revanche, constatées dans l'achat d'eau (compte 60611), les fêtes et cérémonies (compte 6232) et, dans une moindre mesure, dans les frais de télécommunication (compte 6262). Ces comptes requièrent donc, en principe, une surveillance particulière.

**Graphique n° 37 : Economies et dépenses supplémentaires au-dessus de l'achat moyen en 2017**



Source : comptes de l'exercice 2017

Il est enfin observé qu'aucun remboursement de frais par l'organisme de coopération intercommunale ne figure dans les comptes des exercices 2015 à 2017, ce qui devrait inciter la commune à explorer les solutions de mutualisation qu'autorise la communauté d'agglomération Bergeracoise.

**ANNEXE**

Annexe      Les achats du budget principal en 2017 ..... 36

**Annexe - Les achats du budget principal en 2017**

	Nature de la dépense	Compte d'imputation	2015	2017	2017/2015	Proportions 2017	Proportions 2017
1	Energie-électricité	60612	31 013 €	29 162 €	-6%	82%	18,8%
2	Alimentation	60623	26 115 €	22 955 €	-12%		14,8%
3	Eau	60611	11 131 €	14 905 €	34%		9,6%
4	Maintenance	6156	13 782 €	11 587 €	-16%		7,5%
5	Assurances	616	9 954 €	10 250 €	3%		6,6%
6	Combustibles	60621	10 789 €	8 721 €	-19%		5,6%
7	Entretien bâtiments	61522	8 116 €	6 851 €	-16%		4,4%
8	Fêtes cérémonies	6232	3 750 €	6 365 €	70%		4,1%
9	Petit équipement	60632	7 098 €	6 272 €	-12%		4,1%
10	Télécommunications	6262	4 576 €	5 348 €	17%		3,5%
11	Fournitures entretien	60631	5 244 €	4 371 €	-17%		2,8%
12	Matériel roulant	61551	3 060 €	4 112 €	34%	18%	2,7%
13	Fournitures scolaires	6067	3 689 €	4 027 €	9%		2,6%
14	Entretiens autres	61558	4 358 €	3 346 €	-23%		2,2%
15	Entretien terrains	61521	6 768 €	2 590 €	-62%		1,7%
16	Transports collectifs	6247	3 200 €	2 080 €	-35%		1,3%
17	Foires et expositions	6233	185 €	1 825 €	886%		1,2%
18	Intermédiaires	6228	3 042 €	1 772 €	-42%		1,1%
19	Personnel extérieur	6218	0 €	1 296 €	100%		0,8%
20	Carburants	60622	1 308 €	1 279 €	-2%		0,8%
21	Fournitures administratives	6064	1 147 €	1 033 €	-10%		0,7%
22	Autres fournitures	6068	0 €	999 €	100%		0,6%
23	Documentation générale	6182	749 €	934 €	25%		0,6%
24	Honoraires	6226	5 284 €	600 €	-89%		0,4%
25	Indemnité au comptable	6225	404 €	465 €	15%		0,3%
26	Déplacements	6251	0 €	390 €	100%		0,3%
27	Imprimés	6236	1 296 €	369 €	-72%		0,2%
28	Affranchissement	6261	722 €	349 €	-52%		0,2%
29	Fournitures de voirie	60633	764 €	324 €	-58%	0,2%	
30	Livres	6065	717 €	129 €	-82%	0,1%	
31	Vêtements de travail	60636	272 €	43 €	-84%	0,0%	
32	Entretien voies	61523	462 €	0 €	-100%	0,0%	
33	Formations	6184	776 €	0 €	-100%	0,0%	
34	Frais divers	6188	25 €	0 €	-100%	0,0%	
	Total		169 798 €	154 749 €	-9%		100,0%
	Achat moyen		4 994 €	4 551 €			



Les publications de la chambre régionale des comptes  
Nouvelle Aquitaine  
sont disponibles sur le site :

<https://www.ccomptes.fr/fr/crc-nouvelle-aquitaine>

Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine  
3, place des Grands-Hommes ▪ CS 30059 ▪ 33064 BORDEAUX CEDEX  
[www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr)